Nations Unies S/PV.4089



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4089e séance
Jeudi 13 janvier 2000, à 10 h 45
New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

Promotion de la paix et de la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique

00-23881 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Observations du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à accueillir tout spécialement, et à présenter à mes collègues du Conseil de sécurité, quelques lycéens et étudiants venus aujourd'hui de tous les États-Unis pour observer le débat sur les réfugiés. Nous avons ici des étudiants de Hamline University et de l'Université Saint-Thomas de Saint Paul, dans le Minnesota; du lycée Clarkstown de New City, dans l'État de New York; et du lycée Adolfo Camarillo de Camarillo en Californie. Je pense qu'ils ont tous pris le vol de nuit et, s'ils s'endorment ici, on les excusera. L'Église presbytérienne est également présente. J'en suis ravi.

Lorsque j'étais lycéen, je suis moi-même venu visiter cet organe, comme l'ont fait beaucoup d'autres personnes qui sont maintenant au service de l'État. Je suis ravi qu'ils soient ici aujourd'hui pour observer le Conseil de sécurité en action, dans cette salle historique où se sont produits tant d'événements importants au cours des 50 dernières années.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Promotion de la paix et de la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objections, je considère que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité, Mme Ogata, et nous vous invitons à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Nous commencerons par un exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Elle est mondialement connue, exerce l'une des professions les plus difficiles du monde et elle est venue se joindre à nous aujourd'hui pendant le mois que nous consacrons à l'Afrique, pour s'adresser à nous malgré un calendrier très chargé. Après son exposé, nous aurons un débat ouvert sur ces questions.

Je remercie Mme Ogata d'être venue se joindre à nous et je l'invite à faire sa déclaration.

Mme Ogata (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, une bonne année.

En prononçant ces mots, alors que nous entamons cette deuxième séance du «mois de l'Afrique», mes pensées vont aux Africains. Un grand nombre d'entre eux ont en effet passé Noël, le mois du Ramadan et le passage au nouveau millénaire à lutter pour leur survie dans la misère et la peur. Je tiens donc à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir eu cette idée d'organiser le «mois de l'Afrique». J'espère qu'il sera également le «mois des Africains», car au moment où nous célébrons cette période extraordinairement riche d'espoir, de vitalité et de possibilités, il importe que nous parlions également des millions de personnes tragiquement démunies qui vivent sur le continent africain. À la tête d'une organisation qui consacre une partie importante de ses ressources à l'Afrique — le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'y occupe en effet de quelque 6 millions de personnes — je trouve cette initiative très encourageante et je voudrais remercier le Conseil de m'avoir invitée.

Par deux fois l'an dernier, en discutant de l'Afrique avec le Conseil, j'ai fait part ici de mes espoirs et de mes préoccupations — lesquelles n'ont fait d'ailleurs que s'aggraver. En juillet dernier, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Alger, le dynamisme des nouveaux dirigeants de certains grands États africains, ainsi que la signature de l'Accord de paix de Lomé et de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ont pu susciter un certain optimisme. Six mois plus tard, toutefois, la situation dans un grand nombre de régions, et en particulier en Afrique centrale, devient plus critique.

Ces dernières années, le phénomène des crises de réfugiés, notamment en Afrique, a connu des changements importants. Les réfugiés continuent de fuir la violence et les conflits — presque invariablement aggravés par la pauvreté — et de demander asile dans des pays plus sûrs. Mais d'autres, de plus en plus nombreux, sont des personnes déplacées qui cherchent refuge dans des régions plus sûres de leur propre pays. Ainsi, en Angola, ce sont près de 20 % de la population qui ont fui, à l'extérieur ou à l'intérieur de leur pays.

S'occuper des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est souvent plus difficile que de s'occuper de réfugiés qui franchissent les frontières. La difficulté d'accéder à un très grand nombre de personnes dans des régions peu sûres et isolées se trouve encore aggravée par la complexité que représente l'aide à des civils dans leur propre pays quand les autorités de l'État elles-mêmes, ou les forces rebelles qui contrôlent la région, sont bien souvent la cause même de leur situation. Des centaines de milliers de personnes à risque dans des zones en guerre comme le sud du Soudan, la République démocratique du Congo, le Burundi, l'Angola et la Sierra Leone — dont la majorité sont des personnes déplacées — sont actuellement inaccessibles aux organisations humanitaires. Et lorsque cet accès est possible, il est souvent très dangereux. Le meurtre de deux membres du personnel de l'ONU au Burundi, en novembre dernier, n'est que le dernier en date des nombreux incidents mortels dont a été victime le personnel humanitaire.

Les crises actuelles de réfugiés revêtent également d'autres aspects complexes. La sécurité, l'environnement socioéconomique et naturel des pays d'asile sont gravement perturbés par les grands mouvements forcés de population. Et ce sont les pays qui ont offert l'accueil le plus généreux aux réfugiés — comme la Tanzanie et la Guinée — qui ont eu à payer le prix le plus élevé. D'autres pays, malgré leurs propres difficultés, ont néanmoins accueilli d'importants groupes de réfugiés, comme le Libéria, ou la République démocratique du Congo. Les mouvements massifs de population provoqués par la guerre ont également contribué à propager ces conflits, comme c'est le cas en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Au cours de votre récente visite en Afrique, Monsieur le Président, vous avez déclaré à de nombreuses reprises qu'il nous faut apporter des solutions rapides — devrais-je dire plus rapides — aux crises des réfugiés. Qui pourrait ne pas en convenir, connaissant le sort désespéré des femmes et des enfants réfugiés qui vivent dans des camps de fortune, inhospitaliers et dangereux? Chercher des solutions aux problèmes des réfugiés a toujours fait partie du mandat du HCR, tout comme la nécessité d'assurer la protection des réfugiés.

Le contexte international exige également des solutions plus rapides. À la suite de la fin de la guerre froide, le resserrement du lien entre les déplacements forcés de personnes et les conflits a accru la préoccupation causée aux gouvernements par les déplacements de populations — les pressions pour régler rapidement ces problèmes ne cessent de monter, et pas seulement en Afrique, comme le Kosovo et le Timor oriental l'ont montré.

Toutefois, il n'y aura pas de solution aux crises des réfugiés, et en particulier pas de rapatriement volontaire, si l'on ne met pas fin aux guerres qui ont forcé les gens à fuir. Les conflits, quant à eux, ne trouveront pas de solution si certains problèmes fondamentaux de partage du pouvoir ne sont pas réglés. Dans certaines régions d'Afrique, le contrôle des ressources naturelles — pétrole, diamants, bois — semble être une préoccupation plus pressante, pour les gouvernements comme pour les groupes rebelles, que la protection des personnes vivant dans les régions de conflits. La facilité relative avec laquelle on peut faire le trafic des armes entre des pays du monde entier fait que les parties aux conflits sont constamment approvisionnées. On croit revivre les pires moments de l'histoire coloniale lorsqu'on voit les gens lutter pour survivre tandis que de petits groupes tirent profit des richesses de l'Afrique, et que des ressources énormes sont gaspillées pour la guerre.

Il n'y a pas de mécanismes efficaces de règlement de conflits en Afrique — au contraire, des groupes armés, en guerre contre des gouvernements, sont souvent ouvertement appuyés par d'autres gouvernements. Et les interventions pour transformer la guerre en paix — ou même pour consolider la paix lorsqu'elle est rétablie, comme au Rwanda ou au Libéria, par exemple — sont extrêmement timides et sporadiques. Peut-on parler à l'heure actuelle dans quelque pays africain que ce soit de véritables programmes de reconstruction comme ceux qui ont été généreusement financés par les gouvernements au Kosovo ou au Timor oriental?

Dans ces conditions, l'efficacité des mesures humanitaires ne peut qu'être limitée. Ce type de guerre présente peu de possibilités de promotion et de respect du droit international humanitaire. Les déplacements de populations étant devenus un véritable objectif militaire, la défense des droits des réfugiés a très souvent des conséquences imprévisibles, car les groupes armés s'infiltrent très souvent dans les populations réfugiées. De toute évidence, les crises de réfugiés ne peuvent pas être réglées indépendamment de leur contexte. Je tiens à insister sur ce point. Le mois de l'Afrique devrait être pour le Conseil l'occasion de chercher à intervenir plus énergiquement face aux problèmes que je viens de mentionner : le combat pour les ressources, coûte que coûte, les courants d'armes incontrôlés, l'absence de mécanismes de règlement des conflits et la faiblesse du soutien apporté pour régler les séquelles des conflits.

Du point de vue du HCR, je tiens à réaffirmer deux priorités en matière de sécurité : la nécessité de constituer partout des capacités efficaces de maintien de l'ordre et la nécessité d'appuyer systématiquement le maintien de la paix

régional. Je n'insisterai pas davantage sur ces questions, mais je voudrais rappeler au Conseil notre proposition visant à définir des mesures de sécurité moyennes dans la gamme d'options disponibles dont j'ai si souvent parlé, et que certains gouvernements ont maintenant décidé d'examiner. J'espère que ces initiatives, avec l'appui du Conseil, produiront quelques résultats tangibles.

Je ne dis pas que le Haut Commissariat devrait renoncer à ses responsabilités quant à la promotion du respect des droits des réfugiés, en particulier du droit d'asile, quant aux secours à apporter aux réfugiés dans le besoin. Il importe que le HCR intervienne au niveau des communautés pour aider les populations touchées, puis pour aider les réfugiés à rentrer chez eux. Aider les communautés est un domaine où l'action humanitaire, en privilégiant les groupes vulnérables, peut compléter utilement les efforts visant à régler les conflits et à consolider la paix.

Monsieur le Président, vous avez pu constater par vous-même que, même en l'absence d'activités importantes de développement, le HCR et les institutions humanitaires ont réussi à réaliser un programme de réintégration au Rwanda, où 25 % de la population est composée de personnes récemment revenues d'exil, en grand nombre des femmes et des filles à la tête de familles nombreuses. Toutefois, tous ces efforts ne pourront être ni efficaces ni durables s'ils ne sont pas complétés au niveau politique par les États africains, les gouvernements qui les appuient et les institutions de développement.

Je suis par conséquent d'accord avec quiconque affirme que les crises de réfugiés ne devraient pas traîner en longueur, que, pour des raisons humanitaires, et afin de protéger la sécurité et la prospérité des zones touchées par ces déplacements de populations, elles devraient être réglées rapidement. Mais en l'absence de mesures plus claires, plus décisives des gouvernements, qu'il appartient au Conseil de sécurité d'inspirer, de diriger et de concevoir, les crises de réfugiés ne pourront pas être réglées, sauf si nous obligeons les gens à retourner dans les lieux qu'ils ont fuis, au mépris de nos principes, menaçant la sécurité et la stabilité de régions entières et laissant de côté, en dernière analyse, les causes profondes des conflits et des déplacements de populations.

La situation est critique dans de nombreuses régions de l'Afrique. Nulle part, toutefois, la guerre et la violence ne touchent plus durement des millions de civils épuisés qu'en Afrique centrale. Il y a des conflits non réglés, étroitement liés entre eux, à l'intérieur ou aux alentours d'au moins sept pays — Angola, Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo (Brazzaville), Rwanda et Soudan. C'est une région où les mouvements de réfugiés se sont succédés quasiment sans interruption depuis l'indépendance, et se sont aggravés au cours de ces dernières années. Des groupes armés contrôlent de vastes zones où la sécurité est extrêmement précaire et les tensions ethniques sont à nouveau exacerbées — comme l'a montré l'attaque perpétrée au nord-ouest du Rwanda à la fin du mois de décembre, qui a fait 30 morts et 40 blessés.

Du point de vue du HCR, je voudrais appeler en particulier l'attention du Conseil sur trois pays d'Afrique centrale.

Tout d'abord, le Burundi. Au cours du seul dernier trimestre de 1999, 30 000 nouveaux réfugiés ont fui vers la Tanzanie. Le nombre total de réfugiés burundais dans ce pays est aujourd'hui d'environ 300 000 personnes. Le nombre de personnes déplacées a également augmenté. On estime à 300 000 le nombre de personnes se trouvant dans des centres de regroupements, en fait des personnes déplacées du fait d'une politique du Gouvernement. Il s'agit d'une question qui préoccupe beaucoup les organismes humanitaires. Bien que nous comprenions les priorités gouvernementales en matière de sécurité, il est indispensable qu'un certain nombre de conditions soient remplies pour que ces centres bénéficient d'une aide. Les gens ne doivent être regroupés que de leur plein gré, les organismes humanitaires doivent pouvoir accéder aux personnes ainsi regroupées, et les personnes déplacées en dehors de ces centres doivent également bénéficier d'une assistance. Le Gouvernement doit également garantir plus complètement et plus clairement la sécurité du personnel humanitaire.

Il est plus important encore que le processus de paix d'Arusha soit réactivé et renforcé. Nous nous félicitons de la nomination de Nelson Mandela en tant que facilitateur, et espérons que sa stature et son charisme permettront aux négociations de produire rapidement des résultats positifs. Mais si Arusha échoue, on ne peut s'attendre qu'à un surcroît de violence et on ne pourra éviter de nouveaux déplacements forcés de populations au Burundi, avec les conséquences imprévisibles que cela aurait pour la stabilité de toute la région.

Deuxièmement, la République démocratique du Congo. Il y a un risque réel que l'Accord de Lusaka ne soit pas appliqué. Les répercussions seraient effrayantes, bien que, du point de vue d'une organisation de secours aux réfugiés, les conséquences de cette guerre de longue durée soient déjà une tragédie humanitaire. Lors de ma dernière visite, j'ai été frappée par la dégradation manifeste des conditions de vie,

malgré la richesse naturelle du pays et l'ingéniosité traditionnelle des Congolais. D'une part, malgré toutes les difficultés, le HCR continue d'appuyer le rapatriement des Rwandais — 36 000 sont rentrés en 1999 en passant par Goma. Mais de l'autre, quelque 130 000 Congolais se sont réfugiés à l'étranger, en Tanzanie en grande majorité, et un très grand nombre — sans doute des millions, bien que personne ne puisse réellement en estimer le nombre total — sont déplacés à l'intérieur du pays. Malgré l'urgence de leurs besoins humanitaires, on ne pourra pas accéder aux personnes déplacées, ou très peu, tant que les hostilités ne s'arrêteront pas et qu'on n'aura pas déployé des forces de maintien de la paix pour protéger les opérations humanitaires.

Il est très important que le Conseil de sécurité fournisse un appui accru au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Les priorités sont claires : mettre fin au conflit et déployer des agents de maintien de la paix, obtenir l'acheminement sans entrave de l'aide aux personnes dans le besoin, notamment les personnes déplacées, et entamer la reconstruction et le développement. Les efforts de l'Ambassadeur Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général, visant à établir une présence dans le pays, doivent être soutenus.

Troisièmement, s'agissant de l'Angola, c'est peut-être la crise humanitaire la plus grave en Afrique. Les statistiques sur les déplacements de personnes illustrent une fois encore la gravité de la situation. Il y a 370 000 réfugiés angolais dans les pays voisins, et ces déplacements se poursuivent. La Zambie en compte déjà 200 000 et vu qu'elle accueille d'autres réfugiés, notamment des Congolais, elle est devenue l'un des premiers pays d'accueil d'Afrique. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Angola est très important — un à deux millions — mais il est impossible à évaluer avec précision, car l'accès pour les organisations à vocation humanitaire est très limité. La sécurité constitue l'obstacle majeur. Les combats ont repris dans de nombreuses régions du pays. Il y aurait jusqu'à 10 millions de mines terrestres. Le processus de paix est tout à fait bloqué faute de progrès sur la voie de la paix, accompagné d'effets positifs et tangibles sur la sécurité sur le terrain, il sera difficile d'envisager la reprise de programmes d'aide importants en Angola, sans parler d'une solution rapide aux problèmes des déplacements de population, y compris le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Dans les trois pays, les nouveaux mouvements de populations sont donc la conséquence directe de conflits qui ne sont pas réglés ou qui s'aggravent. L'on note partout que les déplacements internes deviennent plus fréquents avec, pour les organisations à vocation humanitaire, des possibilités réduites d'accès. Cela est très préoccupant.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aide les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à la requête du Secrétaire général ou lorsqu'une crise est liée de près à une situation de réfugiés ou de rapatriés. D'autres institutions à vocation humanitaire — Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et organisations non gouvernementales — interviennent parfois. Mais il n'y a pas de mécanisme établi d'aide et surtout de protection des personnes déplacées. Les gouvernements donateurs sont très réticents à fournir des ressources à des programmes dans des zones où la sécurité est précaire. Ainsi, les activités du HCR en Angola ont dû être sensiblement réduites en raison de l'insécurité et du manque de fonds.

Il reste que la présence des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique centrale n'est pas seulement un problème humanitaire, c'est aussi une question de sécurité. Il faut prendre des mesures d'urgence pour compenser le manque de mécanismes de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Mais je voudrais mettre en garde contre leur isolement en tant que catégorie distincte. Aujourd'hui, les causes profondes des déplacements de réfugiés ou de personnes déplacées dans leur propre pays ne sont pas fondamentalement différentes; cela se vérifie au Kosovo ou dans la région Nord du Caucase. Il faudrait surtout envisager des mécanismes d'ensemble pour protéger les personnes fuyant leur foyer du fait de persécutions et de violences, ainsi que des solutions globales de dimension régionale face à cette situation.

En Afrique de l'Ouest, il y a davantage de raisons d'être optimiste bien que des problèmes de déplacements complexes et liés à des conflits persistent.

Pour les 450 000 réfugiés de la Sierra Leone, surtout en Guinée et au Libéria, l'objectif est un rapatriement volontaire. C'est la solution à l'un des problèmes les plus importants de réfugiés en Afrique, et le HCR essaie de planifier le retour de près de 170 000 réfugiés au cours de l'an 2000, avec un rapatriement organisé — pour ceux qui en ont besoin — dès le mois d'avril. Mais les conditions en Sierra Leone doivent s'améliorer. Des mesures sont à prendre dans trois domaines prioritaires. D'abord, il faut faire pression, selon que de besoin, sur les signataires de l'Accord de Lomé pour qu'ils en respectent les dispositions. De récents épisodes de reprise des combats dans le pays

sont très inquiétants. Deuxièmement, les agents de maintien de la paix et les observateurs militaires doivent être déployés rapidement sur le terrain. Troisièmement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit bénéficier de ressources suffisantes et s'appliquer dès que possible. Dans ces domaines, le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important. Et du point de vue humanitaire, la réhabilitation et la réintégration des personnes amputées, surtout des enfants, sont tout à fait prioritaires et doivent être dûment appuyées et ce pour une longue période.

Les préoccupations concernant la Sierra Leone ne doivent pas nous faire oublier la situation au libéria. Ce pays a reçu près de 330 000 rapatriés de la Guinée, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et du Ghana au cours des dernières années, et près de 190 000 Libériens sont toujours exilés. Le HCR voudrait mettre fin au rapatriement organisé, d'ici le milieu de l'an 2000. Mais la situation dans le pays reste difficile. Dans certaines zones, comme à Lofa County, la sécurité est particulièrement précaire. Étant donné qu'il s'agit d'une région de rapatriement et de refuge pour les habitants de la Sierra Leone, le HCR encourage des programmes de création d'infrastructures pour l'administration locale et la police. Des programmes élargis sont toutefois nécessaires sur l'ensemble du pays pour consolider la paix et empêcher de nouveaux déplacements de personnes. Les ressources destinées à la réinsertion et au développement sont hélas insuffisantes.

Je voudrais également mentionner la corne de l'Afrique, où les efforts pour régler les problèmes de réfugiés ont lieu dans un climat de tensions politiques constantes, avec des résultats divers. De nombreux conflits non réglés affligent toujours la région — guerre civile au Soudan, instabilité dans le nord de l'Ouganda, guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et situation toujours incertaine en Somalie. Mais le HCR continue de travailler avec les gouvernements pour essayer de trouver des solutions aux problèmes des centaines de milliers de personnes ayant vécu, parfois durant des décennies, loin de chez elles.

La situation en Somalie est précaire, mais le rapatriement depuis l'Éthiopie vers des zones plus stables au nord-ouest se poursuit et doit être soutenu. L'Érythrée a récemment accepté de reprendre le rapatriement des réfugiés érythréens se trouvant encore au Soudan. C'est là un élément très positif. S'agissant des réfugiés éthiopiens, le HCR continue d'appliquer la «clause de cessation» de leur statut de réfugié, puisque les conditions à l'origine de leur fuite de l'Éthiopie ont disparu. Cela est en cours d'examen avec les gouvernements d'accueil. Dans le nord de l'Ouganda, en dépit de nombreux problèmes sécuritaires, nous procédons à l'intégration, au plan local des réfugiés du sud du Soudan, et nous espérons pouvoir faciliter la même solution pour les personnes se trouvant dans la partie occidentale de l'Éthiopie.

Il va sans dire que ces efforts destinés à régler les problèmes de réfugiés sont extrêmement difficiles du fait de la tension régnant dans la région, à l'intérieur de certains pays ou entre eux. La corne de l'Afrique est un exemple de situation où les efforts humanitaires du HCR sur place seraient nettement plus efficaces s'ils étaient déployés dans le cadre d'initiatives politiques plus larges. J'espère que le Conseil de sécurité saisira cette occasion — «le mois de l'Afrique» — pour accroître son appui à l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. J'espère également que les efforts faits au niveau régional pour que la Somalie puisse reprendre sa place au sein des nations bénéficieront d'encouragements et de l'appui au plan international.

En dépit de certains progrès, la situation en Afrique de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique est loin d'être réglée. Mais avec la fin de situations humanitaires de première urgence, la communauté internationale devrait être à même d'adopter des dispositifs de consolidation de la paix plus vastes et à dimension régionale. En Afrique de l'Ouest, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a l'intention d'encourager cette approche pour faire face, par exemple, aux conséquences néfastes des mouvements de réfugiés sur l'économie et l'environnement de certains pays de la région. De nombreux problèmes — du renforcement des structures administratives à l'effondrement des institutions de la société civile en passant par les violations des droits de l'homme — devraient être abordés par le biais d'une stratégie d'ensemble régionale dans ces deux domaines. Le Conseil de sécurité devrait encourager les initiatives régionales — en s'inspirant, par exemple, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est — auxquelles pourraient participer les États des régions concernées, les gouvernements qui les aident, les organisations régionales et internationales ainsi que la société civile. Le déplacement de populations étant un problème régional par définition, mon Commissariat accueillerait avec satisfaction toute initiative dans ce sens.

Bien entendu, il existe d'autres problèmes de réfugiés dont je n'ai pas parlé, comme ceux concernant les Sahraouis ou les réfugiés de la République (Brazzaville) du Congo se trouvant en République démocratique du Congo et au Gabon. Toutefois, les exemples que j'ai mentionnés montrent que les conflits en Afrique restent ceux qui ont les

conséquences humanitaires les plus graves sur la vie des populations, en particulier lorsque celles-ci sont forcées de fuir leurs foyers.

Je souhaiterais rappeler que les mesures humanitaires ne pourront, à elles seules, régler les problèmes qui ont entraîné ces déplacements forcés de populations. L'humanitaire ne peut pas remplacer l'action des gouvernements et du Conseil de sécurité dans les domaines où ces derniers ont une responsabilité clairement établie, comme le maintien et la consolidation de la paix. Le Conseil pourrait jouer un rôle fondamental dans la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits — et par conséquent les problèmes de réfugiés — en Afrique, en adoptant des positions claires, fortes et unies; en appuyant, de façon plus décisive, plus rapide et plus substantielle, le suivi des accords de paix; en encourageant la mobilisation de ressources pour la reconstruction et la consolidation de la paix; bref, en passant de la parole à l'acte.

Je suis certaine que les membres conviendront que le succès du «mois de l'Afrique» dépendra de la rapidité et de l'efficacité de la concrétisation des débats menés à New York sur le terrain. Nous devons nous efforcer d'obtenir ce que nous avons trop souvent manqué de réaliser — à savoir que les mesures débattues et adoptées par le Conseil de sécurité contribuent réellement à ce que les femmes et les hommes vivant dans les villes et villages d'Afrique aient une vie plus sûre et meilleure. Au HCR, nous savons très bien qu'il est ardu de trouver des solutions et qu'il est extrêmement difficile d'améliorer des situations qui se sont détériorées de manière inimaginable. Nous devons cependant faire les efforts nécessaires. Il est inévitable que différentes approches se dégagent des délibérations du Conseil. Le sort des Africains a pris une telle importance que j'espère que le Conseil saura mettre de côté ses divergences et concevoir des mesures concrètes pour régler cette situation. Cela est aujourd'hui d'une urgence particulièrement grave.

J'aimerais revenir à mon point de départ : le peuple africain. L'Afrique, comme le reste du monde, ne sera pas en sécurité tant que ses populations ne se sentiront pas en sécurité. Les populations qui préoccupent mon Commissariat — les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés — sont avant tout des êtres humains ayant besoin de soins et de protection. Je pense en particulier aux plus vulnérables d'entre elles : les femmes et les enfants réfugiés qui sont exposés à des risques encore plus graves que ceux qui sont restés chez eux — le viol, le sida et d'autres épidémies, ou le recrutement forcé — ainsi que les personnes âgées, que je rencontre très souvent lors de mes déplacements sur le terrain, dont la peur, le désespoir et l'épuisement me remplissent toujours d'angoisse. Ce sont avant tout ces personnes qui sont les victimes des guerres auxquelles nous ne mettons pas fin.

Monsieur le Président, je conviens avec vous que leur sort exige des solutions rapides. J'ai évoqué le soutien que le Commissariat attendait du Conseil de sécurité.

Je voudrais terminer sur une note humanitaire en disant que leur sort exige également une attention immédiate. Malgré tous les problèmes que j'ai mentionnés, les États doivent continuer à défendre les droits des réfugiés et à accorder l'asile aux personnes qui fuient la guerre ou la persécution. Les gouvernements donateurs doivent partager le fardeau de l'asile en garantissant un niveau suffisant d'assistance fondamentale dans les camps et les installations de réfugiés et en permettant aux populations de rentrer chez elles.

Dans ces deux domaines, il y a eu peu, voire pas du tout, de progrès au cours des dernières années. Ce qui est fourni aux réfugiés africains — notamment les denrées alimentaires et autres articles de première nécessité — est très inférieur à ce qui est fourni dans d'autres régions du monde. Ceci est inacceptable. J'espère que le «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité encouragera la communauté internationale à remédier sérieusement à ce grave déséquilibre de l'assistance matérielle.

Pour notre part, à la fin de l'année 2000, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Parmi d'autres initiatives, nous avons l'intention de mettre en place un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation des réfugiés, qui permettra à ces derniers, notamment en Afrique, de poursuivre leur éducation au-delà de l'école primaire au cours de leur exil, possibilité qui fait tristement défaut aujourd'hui. Bien entendu, il sera impossible de répondre aux besoins de tous les élèves réfugiés mais j'espère que nous pourrons au moins apporter un soutien aux plus méritants et aux plus nécessiteux.

Face à toute cette violence, à toute cette terreur, à tout ce désespoir, la communauté internationale offrirait un symbole fort de sa volonté de soutenir les réfugiés en les aidant à apporter une contribution à leur communauté d'accueil et à se préparer à une vie plus stable lorsque leur situation sera réglée.

Nous devons leur donner l'espoir d'un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Ogata de sa participation à notre débat de ce matin et je souhaiterais préciser que le Secrétaire général Kofi Annan la prie de l'excuser de son départ au cours de sa déclaration. Il a dû s'absenter en raison d'une réunion urgente mais il tenait à exprimer son plein appui à la déclaration de Mme Ogata et m'a demandé de le faire en son nom.

Je souhaiterais également préciser qu'outre les étudiants que j'ai présentés au début de cette séance, nous avons également parmi nous de nombreux représentants importants d'organisations de réfugiés du monde entier, parmi lesquels le Président et le Directeur du Comité international de secours. L'organisation Refugees International est également représentée, de même que la Commission des femmes pour les réfugiés et de nombreuses autres organisations du monde entier. Je remercie toutes ces personnes d'être présentes aujourd'hui et j'espère qu'elles continueront de s'exprimer haut et fort car l'action de la communauté des organisations non gouvernementales est de la plus haute importance.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil afin qu'ils puissent poser leurs questions à Mme Ogata. Ce débat sera informel et je ferai une déclaration présidentielle à la fin de celui-ci.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à Mme Ogata au Conseil et la remercions de son exposé instructif. Il est affligeant de constater que d'innombrables civils africains sont forcés de fuir leur foyer et de devenir des réfugiés ou des personnes déplacées, vivant dans des conditions insoutenables et dégradantes.

Les réfugiés et les personnes déplacées, et en particulier les femmes et les filles, sont souvent victimes de violences sexuelles alors qu'ils fuient la sécurité de leur foyer pour des destinations inconnues. Leur situation est encore plus grave maintenant qu'ils sont confrontés au risque de contracter des maladies infectieuses dangereuses, notamment le VIH/sida.

Pouvons-nous nous contenter d'exprimer notre préoccupation tout en gardant les bras croisés? Nous pensons que le Conseil pourrait prendre un certain nombre de décisions concrètes en vue d'atténuer les situations qui génèrent des réfugiés ou des personnes déplacées et d'y mettre fin. La communauté internationale pourrait également prendre des mesures pour alléger les souffrances de ces populations.

Il est impératif que la communauté internationale et surtout le Conseil de sécurité fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre fin aux conflits sur le continent africain. Il est également impératif, dans les pays où le climat politique est stable et où les réfugiés sont rentrés chez eux, d'appuyer les efforts de développement pour faciliter la réinsertion des réfugiés et éviter que les conflits ne se reproduisent.

À de nombreuses reprises, le Conseil a dit être préoccupé par le sort des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent. Nous estimons qu'il est grand temps qu'aux paroles correspondent des actions concrètes. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de fournir suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu que la communauté internationale ne traite pas de la même façon les réfugiés de différentes parties du monde. En Afrique, nous ne demandons pas un traitement spécial. Tout ce que nous demandons, c'est que tous les réfugiés soient traités de la même manière. Ce n'est qu'en Afrique que nous voyons des réfugiés affamés, des réfugiés sans médicaments et des réfugiés sans vêtements. Comment se fait-il que nous ne voyions pas cela dans d'autres régions du monde? Tant que cette situation n'aura pas changé, nous continuerons donc d'appeler l'attention sur les divergences et les déséquilibres que nous constatons dans la manière dont la communauté internationale traite les réfugiés et les personnes déplacées.

Certains ont fait valoir que les pays africains devraient s'occuper de leurs propres réfugiés. Nous n'avons rien contre cela. Il incombe à l'Afrique de trouver une solution aux conflits que connaît le continent en y inculquant un esprit de paix et de démocratie. Mais les conflits africains, qui créent des millions de réfugiés, ont une dimension extérieure et il faudrait que ces forces extérieures commencent à aider à établir la paix en Afrique plutôt qu'à y faire la guerre.

En fait les pays africains paient déjà un prix très élevé. La plupart de ceux qui accueillent des réfugiés font partie des pays les moins avancés ou, comme la Namibie, viennent eux-mêmes à peine de sortir d'un conflit. Respectueux des principes internationaux, ils ne peuvent pas renvoyer ceux qui ont besoin d'aide. Dans les deux cas, leur infrastructure sociale et économique ne leur permet pas de satisfaire aux besoins de ces réfugiés. En Tanzanie, par exemple, pays au nombre des moins avancés, il y a environ 300 000 réfugiés burundais; or l'assistance de la communauté internationale n'est que minime dans le meilleur des cas. Il importe au

plus haut point d'aider les pays d'accueil africains, faute de quoi on risquerait des répercussions sur leur stabilité politique.

Nous ne dirons jamais assez combien il importe que les producteurs d'armes cessent le comportement irresponsable qui consiste à alimenter en armes des éléments mécontents et des mouvements rebelles qui déstabilisent et désorganisent de nombreux pays d'Afrique. De même, ces pays et d'autres qui continuent à soutenir des mouvements rebelles en leur achetant, ainsi qu'à ceux qui les appuient, des diamants et d'autres ressources naturelles, sont responsables de la montée du nombre des réfugiés et des personnes déplacées, et devraient cesser immédiatement. Voilà un domaine où le Conseil de sécurité se doit d'intervenir.

Je souhaite également parler de la manière sélective dont les médias traitent des réfugiés et des personnes déplacées. Certains cas semblent être complètement passés sous silence, comme s'ils n'existaient pas, alors que d'autres bénéficient d'une couverture médiatique et des ressources nécessaires.

Bien qu'il y ait des instruments juridiques permettant de protéger les réfugiés, les combattants n'en tiennent souvent aucun compte. Les personnes déplacées sont dans une situation encore plus précaire; il n'y a pas de cadre juridique international pour leur protection. C'est pour cette raison que la Namibie tient compte des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Nous admettons que les gouvernements nationaux ont la responsabilité de s'occuper de leurs ressortissants, y compris des personnes déplacées, mais dans des situations de conflit — nous en avons tous conscience — les capacités des pouvoirs publics s'affaiblissent. Il s'agit là de circonstances qui sortent de la normale et il est donc important que la communauté internationale leur vienne en aide.

Tout réfugié, toute personne déplacée désire rentrer chez lui ou chez elle et reprendre une vie normale. Il est donc important de créer des conditions leur permettant de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité. C'est là que l'ensemble du système des Nations Unies peut intervenir.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier une fois de plus d'avoir organisé la présente réunion et exprimer l'espoir que la communauté internationale entendra notre appel et fournira les ressources nécessaires pour aider les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique.

Enfin, je tiens à remercier à nouveau Mme Ogata de son exposé. Je remercie ses collègues, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dans les autres organismes à vocation humanitaire, qui accomplissent un travail énorme en secourant des milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans des conditions difficiles.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse d'entendre Mme Ogata traiter une fois de plus cette question importante devant le Conseil. Nous avons beaucoup appris lors de sa dernière intervention sur cette question et nous lui sommes particulièrement reconnaissants d'avoir fait ainsi le point. En consacrant sa réunion d'aujourd'hui à la situation des réfugiés en Afrique, le Conseil concourt à donner la vedette aux questions africaines tout au long du mois où les États-Unis assurent la présidence.

Ma délégation est reconnaissante à Mme Ogata de nous avoir donné cette vue d'ensemble sur la situation des réfugiés en Afrique. Nous sommes tout à fait d'accord avec son analyse du problème et nous appuyons fermement ses suggestions et ses propositions, auxquelles nous espérons que le Conseil donnera suite.

Personne ne peut nier l'ampleur que prend le problème des réfugiés en Afrique. Personne ne sait exactement combien de personnes ont été déplacées, mais nous savons que les chiffres montent de jour en jour et que le problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique ne disparaîtra pas dans un avenir prévisible. Toutefois, l'Afrique n'est pas seule à devoir faire face à ce problème. L'Europe et l'Asie ont aussi leur part, avec les crises au Kosovo, en Tchétchénie, au Timor oriental et dans bien d'autres endroits. Il ne fait pas de doute que cela a représenté une énorme gageure pour la communauté internationale et, en particulier, pour les organisations internationales à vocation humanitaire, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organismes qui ont tenté d'y faire face.

Différentes causes ont été avancées pour expliquer les mouvements de réfugiés. Toutefois, dans le cas de l'Afrique, ce sont des crises politiques non réglées sur le continent qui sont à la base du problème que nous a exposé Mme Ogata, et qui ont entraîné un exode massif, et d'ampleur croissante. En fait, ces crises sont devenues quasiment impossibles à résoudre, aggravées encore par d'autres crises socioéconomiques que connaissent de nombreux pays d'Afrique. Compte tenu de son caractère transfrontières, le problème des réfugiés a de graves ramifications régionales

et précipite ou complique les conflits parmi les États de la région, comme on peut le voir dans plusieurs conflits en Afrique, notamment en Angola, en Sierra Leone, au Burundi et en République démocratique du Congo. Ces conflits ont entraîné un exode massif de personnes, qui se retrouvent dans des camps de réfugiés surpeuplés.

Malgré les efforts louables de la communauté internationale, et en particulier des pays donateurs, pour faire face à cette série de crises des réfugiés, une solution permanente semble toujours hors de portée. Le nombre de nouveaux réfugiés augmente alors même que l'on déploie des efforts, souvent infructueux, pour apporter une solution aux cas précédents. Il est clair, compte tenu du nombre élevé de personnes et d'autres facteurs, que la réinstallation dans des pays tiers a ses limites et ne peut être une solution viable pour résoudre ce problème. De plus en plus, une solution permanente au problème des réfugiés en Afrique doit être trouvée en Afrique elle-même, avec, bien entendu, l'aide internationale. En effet, les gouvernements africains et leurs sociétés se sont efforcés d'aider les réfugiés arrivant dans leur pays. Mme Ogata a dit combien elle appréciait la traditionnelle hospitalité des Africains à l'égard des réfugiés, mais cela aussi à des limites. La plupart des pays d'accueil en Afrique doivent eux-mêmes faire face à de nombreuses crises économiques sans précédent et peuvent donc difficilement s'offrir le luxe de l'hospitalité, ce qui risque de poser des problèmes politiques.

Il est clair que, pour ces millions d'Africains déracinés, la solution s'inscrit finalement dans un contexte de réengagement et de volonté politique de la part des pays africains, qui doivent se montrer résolus à oeuvrer en faveur de la paix et de la réconciliation. Il est clair également qu'une solution permanente doit dépendre du respect de la Convention sur les réfugiés de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un des piliers de l'Organisation elle-même. À cet égard, la Malaisie se félicite de la création des prix de l'OUA pour le service aux réfugiés, qui ont l'année dernière récompensé la Côte d'Ivoire et la Tanzanie.

Mais pour que l'Afrique puisse résoudre la crise de réfugiés, il faudra un appui continu et une solidarité de la part de la communauté internationale, et notamment des pays donateurs qui, malheureusement, ces derniers temps, semblent faire la sourde oreille. Cela a été noté par le HCR et par l'OUA, qui ont lancé un appel passionné à la communauté internationale pour qu'elle n'oublie pas les millions de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique, alors que d'autres réfugiés reçoivent de l'aide dans d'autres parties du monde. Nous notons avec une certaine préoccupation la réduction des programmes du HCR en Afrique compte tenu de la diminution des ressources à sa disposition. Nous espérons que cela n'aura pas de conséquences trop négatives sur ses activités, et notamment dans des zones critiques du continent. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un ralentissement temporaire et que la situation s'améliorera avec une générosité renouvelée de la part des pays donateurs, peut-être en réponse à la présente séance du Conseil.

La Malaisie considère que la double question de la protection et de l'accès aux réfugiés est d'une très grande importance. Dans de nombreux pays africains déchirés par la guerre, l'accès humanitaire est souvent limité, ou refusé, en toute impunité. Les travailleurs humanitaires restent continuellement exposés à des menaces contre leur sécurité. De telles situations de violation de la sécurité humaine sont inacceptables et doivent être condamnées et corrigées par la communauté internationale, y compris par les gouvernements et les populations d'Afrique.

La Malaisie souhaite également rappeler que l'aide humanitaire doit, en substance, être apolitique et conforme aux principes de stricte neutralité et de non-sélectivité. Les bailleurs de fonds doivent résister à la tentation d'utiliser l'aide humanitaire pour faire pression sur les parties aux conflits.

Le problème des réfugiés est l'un des nombreux maux qui frappent l'Afrique et aucun débat sur les questions africaines ne serait complet sans un examen approfondi de ce phénomène. Nous espérons que la présente séance, qui vient juste après la séance du Conseil de sécurité sur le sida et la sécurité en Afrique, ne sera pas considérée comme un simple exposé. Nous espérons que cela constituera un nouvel appel à la communauté internationale, dans l'optique de la nécessité d'aborder les problèmes de l'Afrique de façon concertée, à l'échelle internationale. Au sein du Conseil et d'autres organes pertinents des Nations Unies, nous devons mobiliser nos partenaires pour répondre promptement à l'appel en faveur de l'action que Mme Ogata vient de lancer.

Pour terminer, je voudrais redire la gratitude de ma délégation à Mme Ogata, à ses collaborateurs pour les efforts incessants qu'ils déploient afin d'alléger les souffrances des réfugiés dans le monde. Ceci mérite un appui ferme, de la communauté internationale et du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation et pour avoir fait référence à un nouvel appel. Pour ceux qui se trouvent ici aujourd'hui et qui n'étaient pas présents à la séance sur le sida, lundi, je

souhaiterais expliquer le concept du «mois de l'Afrique». Cette semaine, nous parlerons du sida et des réfugiés, problèmes qui sont étroitement liés et qui touchent tant de pays de manière différente, et sont des problèmes transfrontières. La semaine prochaine et la semaine suivante, nous parlerons de certains conflits spécifiques. L'Ambassadeur Hasmy a tout a fait raison.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, je pense que nous devons effectivement vous remercier également d'avoir invité Mme Ogata à s'exprimer devant nous. C'était sans doute la meilleure des introductions, la plus lucide mais peut-être aussi la plus amère, à l'ouverture des débats, ou plutôt à la prolongation du débat que nous avons lancé lundi sur les problèmes africains. Mme Ogata, avec sa rigueur habituelle, a dressé le tableau humain de la situation en Afrique et c'est à la lumière de ce type de réflexion et de cette description que nous devrons nous préoccuper dans les jours qui viennent des solutions à apporter.

J'avais à l'esprit un certain nombre de questions à poser à Mme Ogata, mais je constate, à l'entendre et à la lecture rapide de l'intervention qu'elle a exposée, que pratiquement, prévoyant les sujets qui suscitaient notre préoccupation, elle a répondu à l'ensemble de nos interrogations. Je me bornerai donc à lui demander si elle peut être un peu plus explicite sur la situation en Afrique occidentale et nous donner quelques indications sur ce que pourrait être le rythme du retour vers la Sierra Leone des personnes qui étaient réfugiées en Guinée et au Libéria. On sait que cette masse de population, plusieurs centaines de milliers de personnes en Guinée, pesait considérablement sur la situation économique, sociale, humaine de cet État qui, très courageusement, — je parle de la Guinée — faisait face, avec le soutien de quelques pays et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la couverture des besoins de cette masse de réfugiés. Et je pense qu'il serait intéressant de pouvoir, à travers vous, Mme le Haut Commissaire, avoir une idée du calendrier possible du retour des réfugiés, ce qui donnerait évidemment quelques motifs d'optimisme aux autorités de Guinée, qu'il faut encore remercier — je le répète — pour l'accueil que, dans la tradition africaine, elles avaient réservé aux réfugiés de la Sierra Leone.

Je souhaiterais également savoir si nous pouvons disposer d'informations un peu plus précises sur les conséquences humanitaires du conflit, de la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Certes nous savons que des progrès ont eu lieu et qu'un effort très soutenu est mené actuellement sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine et avec notre entier appui pour régler cette crise, mais nous avions au départ été alarmés par les descriptions qui nous avaient été faites de l'effet sur le plan humanitaire de ce conflit et, depuis lors, nous manquons, en vérité, d'indications très précises. Et là, toute information que Mme Ogata pourrait nous donner qui renforcerait, qui aiderait, en fait, à renforcer la détermination des Nations Unies et de l'OUA à apporter un point final au dénouement de cette crise; toute information en ce sens serait bienvenue.

Je pense également que, sur certains sujets, un complément de réflexion peut être utile. Mme Ogata a évoqué la politique de regroupement qui est menée au Burundi, mais peut-être pourrait-on s'interroger sur le point de savoir si, compte tenu des menaces qui pèsent sur ces régions, ce qui est fait au Burundi ne peut pas être également apprécié au regard de l'expérience similaire de regroupement qui avait été menée au Rwanda. Et à ce sujet, tout élément de comparaison entre ces deux pays qui ont eu à faire face à des problèmes évidents et extraordinairement graves de sécurité pourrait être également utile.

Mais ce que je voudrais surtout retenir de l'exposé du Haut Commissaire, ce sont les appels très directs et très fermes qui nous sont adressés à réagir dans l'exercice de nos responsabilités. Il y a naturellement à titre permanent l'invitation aux pays donateurs à maintenir leur effort, compte tenu encore une fois de la gravité et de l'importance de la crise qui est sans commune mesure avec ce qui peut arriver dans d'autres régions du monde. Et ceci est une insistance légitime de la part du Haut Commissaire.

Mais au-delà de cet appel aux pays qui fournissent des contingents, à ceux qui sont en mesure de donner et de poursuivre leur effort, appel qui, je l'espère, sera entendu, il y a des remarques de caractère opérationnel qui sont faites par Mme Ogata, notamment l'idée que l'aide humanitaire a, dans certaines régions véritablement en crise, besoin d'être protégée. Je crois que c'est tout à fait utile; il faut avoir cela à l'esprit, notamment lorsque Mme Ogata s'est exprimée à propos de la République démocratique du Congo, nous devons avoir à l'esprit au-delà de la surveillance éventuelle de cessez-le-feu, que l'aide, l'assistance, l'acheminement des biens humanitaires méritent d'être protégés. Cela veut dire que des hommes participant à des opérations de maintien de la paix doivent pouvoir envisager, au titre de leur mandat, d'escorter, de protéger l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire. C'est une réflexion qui n'est pas nouvelle, nous l'avions nous-mêmes proposée en 1996, mais nos propositions, bien que retenues et enregistrées dans deux résolutions du Conseil de sécurité, ne s'étaient pas matérialisées. Je pense que les tristes conséquences de cette carence sont présentes à l'esprit de

tous ceux qui ont réfléchi au nombre effrayant de morts entraînées pour des raisons d'inassistance dans la région du Congo.

C'est la raison pour laquelle je pense que si nous avons à l'esprit le déploiement d'une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo, il faudra avoir très sérieusement à l'esprit la remarque faite par Mme Ogata sur la nécessité aussi de protéger l'aide humanitaire. C'est là un aspect du mandat auquel nous devrons réfléchir et qui aura incontestablement un effet sur le nombre, le volume et l'importance d'une opération de maintien de la paix.

La seconde remarque de fond faite par Mme Ogata avec beaucoup de fermeté a porté sur l'instauration pour l'Afrique de l'équivalent d'un pacte de stabilité. Mme Ogata s'est référée aux efforts qui ont eu lieu en Europe et c'est vrai que dès 1993, 1994, 1995, la France, en ce qui la concerne, avait proposé l'idée d'un pacte de stabilité pour les pays européens qui affirmaient leur indépendance de manière à établir entre tous ces pays des relations de confiance qui évitent les crises avec leurs conséquences humanitaires. Je crois que c'est la même idée qu'il faut propager et affermir à propos de l'Afrique. Je pense que tout ceci devrait naturellement déboucher sur un ensemble d'engagements entre États voisins, États de la région, pour établir entre eux des relations vraiment amicales mais aussi pour régler à l'intérieur de leurs frontières le sort des personnes déplacées et, parlons-en clairement, pour aider donc le sort des minorités. Il va de soi en effet que si des minorités sont menacées, elles ont tendance à vouloir se défendre par les armes, il peut y avoir à ce moment-là des effets de déplacement de population à l'extérieur et tous les régimes se retrouvent confrontés à la menace que peut faire peser sur eux l'existence au-delà de leurs frontières de groupes armés qui souhaitent revenir dans le pays, mais qui souhaitent se protéger et qui pourraient donc entretenir violences et menaces. Il faut donc que les États de la région se retrouvent autour d'une table pour affronter en toute lucidité et courageusement ce problème des minorités, ce problème de l'affirmation de la règle démocratique à l'intérieur de ces États et celui de la protection à l'intérieur de ces États des personnes qui ont été déplacées parce qu'elles craignaient l'action des minorités venues de l'extérieur.

C'est donc l'objectif effectivement d'un pacte de stabilité qui doit être présent à l'esprit des dirigeants africains. Je pense que c'est l'une des idées directrices qui sera discutée, débattue lors des réunions que vous avez eu la sagesse de prévoir, Monsieur le Président. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faudra fixer un objectif aux travaux qui s'engageront bientôt sous votre présidence, ici, à New York. Il faut certes consolider le cessez-le-feu, certes rétablir une relation de dialogue et de confiance entre les dirigeants d'Afrique qui seront présents à New York, mais au-delà, il faut jeter les bases d'une vraie conférence sur les Grands Lacs qui serait capable, en traitant des sujets évoqués par Mme Ogata, de fonder véritablement la stabilité dans cette région d'Afrique et de permettre enfin la restauration de conditions humanitaires satisfaisantes. C'est ce voeu que je vous adresse, Monsieur le Président, que les débats qui vont bientôt s'ouvrir ici à New York et qui viennent d'être lancés par la séance que vous avez tenue lundi et par l'intervention de Mme Ogata, puissent vraiment avoir au-delà de la confirmation immédiate du cessez-le-feu, un objectif plus général, le retour à la stabilité par une conférence internationale sur la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la France des paroles aimables qu'il a prononcées en faveur du «mois de l'Afrique» et du vif intérêt qu'il porte à ce que nous nous efforcerons d'accomplir ce mois-ci.

Je donne à présent la parole à Mme Ogata pour qu'elle réponde aux quatre ou cinq questions que l'Ambassadeur Dejammet lui a directement posées au début de son intervention à propos de l'Afrique de l'Ouest, de la Sierra Leone et de la Guinée, et en ce qui concerne les conséquences humanitaires de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Mme Ogata (*parle en anglais*) : Je vous remercie de ces questions, dont certaines sont très concrètes. Je pense que le rapatriement des réfugiés sierra-léonais des pays voisins et notamment de la Guinée dépendra dans une large mesure du déploiement rapide des soldats de la paix et de leurs capacités de gérer la paix en Sierra Leone. La situation dans le nord du pays continue d'être très précaire.

Notre propre plan est de commencer en avril avec plus de 170 000 réfugiés. C'est ce qui est prévu et que nous préparons, mais cela dépendra de la façon dont les réfugiés percevront eux-mêmes la situation en matière de sécurité. Je ne peux donc rien promettre, mais c'est ce que nous pensons actuellement.

Quant à la situation en Éthiopie et en Érythrée, il s'agit en fait d'une guerre localisée, qui a très peu d'incidences sur les pays eux-mêmes. Cela étant, c'est quand même une situation qui accroît l'insécurité dans les autres pays, comme par exemple la Somalie, de sorte que nous nous inquiétons fort des effets de contagion possibles.

Pour ce qui est de l'Érythrée, nous venons d'achever un dialogue technique avec le Gouvernement, qui semble disposé à reprendre ses réfugiés, ce qui est un signe encourageant. Mais, pour ce qui est de la fin de cette guerre, il s'agit d'une situation très décevante, et je crois que nous l'avons tous déploré. J'espère que s'engagera bientôt un effort de paix.

La question du regroupement forcé est une question très délicate, sur laquelle nous nous penchons depuis 1997. Ce que le Gouvernement devrait faire, c'est assurer la sécurité dans l'ensemble du pays, plutôt que de regrouper certaines personnes pour pouvoir prendre d'autres mesures dans d'autres parties du pays, politique qui suscite chez nous d'énormes réserves. Regrouper des populations et demander à la communauté internationale d'apporter une assistance humanitaire revient à créer artificiellement un problème de personnes déplacées, que les secours de la communauté internationale ne permettront pas de régler. Nous avons donc d'énormes réserves à ce sujet. Cela étant, si la situation de ces personnes est critique, nous nous trouvons face à un dilemme. Il est de notre devoir de leur fournir des secours même s'ils sont minimes.

Je relève avec grand plaisir que l'Ambassadeur Dejammet a évoqué l'idée de stabilité. Tous les problèmes de réfugiés doivent être résolus sur le plan régional. Les réfugiés qui passent les frontières sont une énorme charge pour les pays voisins, qui doivent donc se concerter avec les pays d'origine pour tâcher de régler ce problème. J'espère que vous pourrez continuer d'y réfléchir.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation est satisfaite que cette séance soit consacrée à la situation critique des réfugiés en Afrique.

Je tiens aussi à remercier Mme Ogata de son exposé détaillé, où elle nous a exposé le sort des réfugiés et des personnes déplacées, les problèmes que rencontrent les gouvernements d'accueil, ainsi que la manière dont la communauté internationale doit faire face aux défis posés par les crises humanitaires dans les pays d'Afrique plongés dans la guerre, ou qui en sortent.

Comme le rappelait le Président de l'Assemblée générale, M. Theo-Ben Gurirab, en septembre dernier,

> «Ces masses oubliées d'êtres humains ont été déplacées en grande partie par des guerres destructrices, certaines nées de la haine ethnique, d'autres de différends frontaliers ou encore de catastrophes naturelles. Il s'agit de femmes, d'enfants et d'hommes qui se voient privés du strict minimum et qui ne relèvent de la responsabilité de personne. Leur sort devrait être une préoccupation pour tous.» (*A/54/PV.1, p. 5*)

Les statistiques les plus récentes montrent qu'il y a en Afrique plus de 6 millions de personnes visées par les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). On compte parmi elles plus de 3 millions de réfugiés, plus de 1,5 million de personnes déplacées et 1,3 million d'anciens réfugiés rentrés de fraîche date.

Au cours d'un exposé précédent au Conseil en juillet 1999, Mme Ogata avait souligné que la mise en oeuvre des accords politiques entre les factions en guerre était capitale pour le règlement de certains des plus grands problèmes de réfugiés que connaît l'Afrique. Si nous sommes encouragés par la signature des deux accords de paix, à Lomé et à Lusaka, portant respectivement sur les conflits en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, il est évident que cela ne constitue qu'un premier pas vers le règlement de la crise des réfugiés. Nous pensons avec Mme Ogata que le Conseil a un rôle fondamental à jouer pour la prévention et la maîtrise des conflits, puis pour l'appui au suivi des accords de paix. Ce n'est qu'en s'attaquant aux causes fondamentales des conflits que la communauté internationale pourra apporter des solutions durables aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Nous savons tous qu'il nous reste encore plusieurs tâches ardues, dont les plus urgentes sont le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans leur société d'origine. Il faut se pencher tout aussi sérieusement sur la sécurité des réfugiés et la nécessité d'allouer des fonds pour aider les gouvernements des pays d'accueil à amortir l'impact économique et social de la présence de réfugiés dans leur pays. Voilà pourquoi ma délégation se félicite des propositions faites ce matin par Mme Ogata.

Nous tenons à saluer les progrès enregistrés ces dernières années par le HCR face à cette crise. Il a, dans certains cas, installé les réfugiés à distance raisonnable des zones de conflit et des frontières, et aidé les gouvernements des pays d'accueil à maintenir la sécurité et la neutralité des camps et des zones d'installation de réfugiés. Nous espérons que Mme Ogata nous en dira davantage sur les progrès de l'initiative du HCR visant à maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés, en particulier dans la région des Grands Lacs.

Nous avons également trouvé encourageant que Mme Ogata ait parlé de l'important programme de réinsertion au Rwanda, lancé à l'initiative du HCR et des organisations humanitaires.

Le HCR a également fourni aux gouvernements des projets modèles de législation et les a aidés à mettre en place des structures pour faire face aux problèmes de réfugiés. Il a également assuré une formation à de hauts fonctionnaires gouvernementaux. Néanmoins, il faut bien reconnaître que d'autres dispositions doivent être prises pour que tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une protection suffisante.

La communauté internationale se doit aussi de faire mieux respecter les instruments juridiques internationaux, à commencer par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, ainsi que, dans le cas de l'Afrique, la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Il est regrettable que ces instruments internationaux ne soient fréquemment pas respectés par les parties en conflit, au grand détriment des populations innocentes. Les réfugiés et les personnes déplacées doivent être protégés par le droit humanitaire en tant que populations civiles. À ce titre, ils doivent toujours être traités humainement et protégés de tout acte de violence.

Il ne faut pas sous-estimer le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales africaines dans la recherche de solutions au problème des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons l'OUA pour l'initiative qu'elle a prise en 1998 de convoquer une réunion ministérielle consacrée aux réfugiés et aux personnes déplacées, et pour les mesures importantes qu'elle recommande à la communauté internationale. À cet égard, ma délégation estime que le Conseil doit continuer d'exhorter les États Membres à faire le nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et à donner à nouveau la plus grande importance aux instruments visant les réfugiés.

La protection des réfugiés, grâce à l'accueil, aux secours et à la sécurité en Afrique, doit être renforcée, et des solutions durables doivent être trouvées comme, notamment, le rapatriement volontaire et la réintégration des réfugiés.

Nous devons également aider à consolider le processus de réintégration par différents moyens, y compris des programmes communautaires et des programmes de participation, de réintégration et de relèvement, ainsi que grâce au soutien et à l'engagement au niveau international. Nous devons également aider l'Afrique à construire ses propres infrastructures pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le Conseil de sécurité doit également travailler avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social afin que les Nations Unies apportent une solution durable.

Bien qu'une attention considérable ait été donnée à l'aspect humanitaire de la crise des réfugiés en Afrique, nous ne saurions passer sous silence le fait que, pour les gouvernements d'accueil, l'arrivée de réfugiés représente un problème de sécurité. Nous regrettons le fait que, en plusieurs endroits, les camps de réfugiés servent éventuellement de réserve pour le recrutement de rebelles et constituent des menaces à la paix et à la sécurité des communautés. L'état de santé des réfugiés est également profondément préoccupant, comme nous l'avons noté lors du débat que nous avons eu au début de la semaine sur les incidences du sida.

Nous déplorons également que, de plus en plus souvent, l'acheminement de l'aide humanitaire soit entravé et que les besoins fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées, tels que la nourriture, l'eau ou un abri, ne puissent être satisfaits. Nous devons saluer les efforts inlassables du HCR et d'autres organisations à vocation humanitaire telles que le Comité international de la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales, les communautés de donateurs et les fonds et programmes des Nations Unies, pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées, souvent au péril de la vie du personnel concerné, et Mme Ogata l'a évoqué ce matin.

La communauté internationale a la responsabilité d'aider à l'amélioration des conditions économiques et sociales et de l'environnement créées par les courants massifs des réfugiés. Nous ne pouvons pas tourner le dos à l'Afrique. Nous devons faire en sorte que l'Afrique bénéficie d'un traitement égal lorsqu'il s'agit de l'affectation des ressources.

Mme Ogata nous a donné matière à réflexion aujourd'hui. Le Conseil doit suivre son avis et agir maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Mme Ogata, souhaitez-vous répondre au moins à la première question sur le maintien de la sécurité et de la neutralité des camps dans la région des Grands Lacs, ou faire tout autre commentaire?

Mme Ogata (*parle en anglais*) : C'est une des plus grandes difficultés que nous avons rencontrées dans les camps zaïrois en 1996, et bien que par l'intermédiaire du Secrétaire général nous ayons lancé un appel en faveur des mécanismes de maintien de la paix ou de police, cela n'a pas été fructueux. Nos collègues ont donc dû élaborer des mesures, qui ont donné quelques résultats au début mais qui n'étaient pas adaptées.

Ailleurs, cependant, nous aidons les gouvernements hôtes en assurant quelques services de police et en apportant des fonds, en dispensant une formation et en fournissant l'équipement technique nécessaire. Je pense qu'il est bon que nous le fassions, mais cela est loin d'être suffisant pour garantir réellement la neutralité et le caractère civil des camps de réfugiés. Étant donné que la plupart des réfugiés actuels sont des victimes de conflits internes et fuient leur pays de façon temporaire ou dans un effort de défense, il est très difficile de maintenir réellement le caractère civil des camps. Nous faisons de notre mieux, mais nos efforts déterminés ne sauraient suffire. Je souhaiterais vivement recevoir des suggestions sur la façon de régler cela.

Sur le plan international, on m'a dit qu'il est beaucoup plus difficile d'obtenir des forces de police internationale que des agents internationaux de maintien de la paix, et ce dont nous avons grandement besoin dans ces zones c'est la présence d'une police internationale, ou du renforcement des capacités de police nationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'heure avancée, je rappelle une fois de plus aux membres que nous essayons de fonctionner en vertu de ce que j'appellerais les règles de Greenstock — des discours courts, non répétitifs. Un grand nombre de questions ont déjà été soulevées, et je voudrais qu'il y ait un maximum d'échanges de vues avec Mme Ogata, car notre but ici est de lui présenter nos points de vue et apprendre de ses réponses afin que nous puissions en tenir compte au cours de ce mois et au-delà.

M. Duval (Canada) : Le Canada se félicite de la tenue d'une session publique du Conseil sur la question critique des réfugiés en Afrique. Nous voyons que c'est un débat d'orientation qui sera extrêmement utile à la poursuite des travaux du Conseil au cours des prochaines semaines.

D'emblée, nous souhaitons exprimer notre appréciation et nos remerciements au Haut Commissaire, Mme Ogata, pour les informations très complètes qu'elles nous a communiquées aujourd'hui sur la situation des réfugiés et des autres personnes déplacées en Afrique et la remercier des excellents conseils qu'elle offre au Conseil de sécurité pour la suite de ses travaux.

Nous souhaitons également la féliciter, elle-même et les membres de son équipe, pour la protection et l'aide inestimables qu'ils apportent aux réfugiés, souvent au risque de leur vie, puisqu'il faut rappeler que 36 sont tombés victimes dans la région des Grands Lacs dans la période 1994-1996. Nous souhaitons la féliciter aussi de la coopération qu'elle offre avec son équipe aux gouvernements afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des réfugiés qu'ils accueillent généreusement. Je veux l'assurer de l'appui soutenu du Canada.

Malgré les efforts, cela a été souligné, le nombre des réfugiés n'a pas diminué dans plusieurs pays — on a mentionné la Guinée, la Tanzanie, le Soudan et le Kenya — cependant que de nouveaux déferlements sont intervenus en République démocratique du Congo, au Burundi, en Angola, en Éthiopie et en Érythrée. À cela il faut ajouter, comme l'a souligné le Haut Commissaire, le nombre des Africains déplacés dans leur propre pays. Ce nombre a également augmenté avec des conséquences particulièrement désastreuses pour leur pays car, à la différence de la majorité des réfugiés, ces personnes déplacées ne bénéficient généralement pas d'une protection et d'une aide comparables à celles des réfugiés.

Dans les meilleures conditions, les flux des populations désespérées qui traversent les frontières en un laps de temps très court ont des conséquences très graves sur la situation humanitaire et la sécurité aux niveaux régional et national. Cependant, nous le voyons en Afrique, ce sont les pays hôtes dont les infrastructures sont parfois déjà affaiblies qui peuvent être submergés et voir les tensions sociales exacerbées. La situation risque encore d'empirer lorsque ces déplacements de populations font partie d'une tactique de guerre délibérée et lorsque les différends risquent d'être exportés au-delà des frontières nationales et d'entraîner d'autres pays dans le conflit. Ce phénomène n'est pas particulier à l'Afrique. Nous avons pu aussi le constater en Europe et dans les régions limitrophes, dans les Balkans et dans le Nord-Caucase.

Je voudrais souligner et exprimer la gratitude de mon gouvernement pour la générosité et la solidarité manifestées par de nombreux pays d'accueil en Afrique, comme la Tanzanie et la Guinée, qui ont accueilli sans faillir les populations des pays voisins touchés par la guerre et pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international relatif aux réfugiés.

Le Canada tient à souligner à quel point il est important que les pays continuent à donner un abri sûr à tous ceux qui trouvent le moyen de traverser une frontière pour protéger leur vie, et nous devons être mieux solidaires de leur effort. Il faut aussi souligner les responsabilités qui incombent aux pays d'Afrique, comme d'ailleurs aux pays de toutes les régions du monde dont les populations sont déplacées à l'intérieur de leur territoire, qui doivent s'assurer que les droits de ces personnes sont garantis en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit humanitaire ainsi que des lois de leur pays d'origine, comme dans le cas de la guerre qui oppose l'Éthiopie à l'Érythrée.

Dans le cas particulier où les gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas fournir la protection et l'assistance nécessaires à leurs populations, la responsabilité leur incombe de garantir un accès en toute sécurité et sans restrictions à d'autres, de façon à ce qu'ils puissent satisfaire ces besoins.

L'Angola et le Soudan sont des exemples de situations où se posent de tels problèmes. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays, M. Francis Deng, a fait remarquer à juste titre que la souveraineté n'est pas exempte de responsabilité. C'est un thème que nous avons souligné à plusieurs reprises.

Nous devons donc persister à exiger des efforts plus vigoureux pour protéger et secourir les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les autres populations touchées par la guerre. Cependant, nous devons aussi reconnaître, avec le Haut Commissaire Ogata, que ces mouvements de populations ne sont qu'un symptôme de crises politiques.

Le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale doivent faire preuve de plus d'imagination et faire face de manière plus résolue aux causes politiques des crises humanitaires qui sévissent en Afrique et ailleurs. Nous pouvons le faire par des mandats tenant compte de la dimension humaine de la sécurité, et par un décloisonnement des efforts pour assurer une plus grande efficacité des missions des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans cette tâche. En outre, comme le souligne le Haut Commissaire, lorsqu'un problème a pu être réglé sur le plan politique, la tâche ne s'arrête pas là. La communauté internationale doit continuer de contribuer à favoriser la reconstruction et la réconciliation de façon à assurer une paix durable et s'assurer que les populations déplacées puissent rentrer dans leur pays et se réinsérer dans un climat de sécurité et dans la dignité.

Les pays d'origine ont un rôle central à jouer à cet égard en éliminant les causes profondes du déplacement des populations et en faisant tout leur possible pour que leurs ressortissants aient une bonne raison de rentrer chez eux et se sentent en confiance. Ce point s'applique particulièrement aux pays de la région des Grands Lacs, dont plusieurs sont témoins de mouvements cycliques de populations en raison de la poursuite du conflit, et nous voyons que ces populations sont extrêmement réticentes à rentrer chez elles.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un point particulier qui a été évoqué par le Haut Commissaire. Une proportion importante des réfugiés et des populations déplacées sont des enfants et des adolescents. Nous en avons aujourd'hui parmi nous. Je serais reconnaissant si le Haut Commissaire pouvait nous dire ce que fait le Haut Commissariat pour s'assurer que les besoins spécifiques de ces enfants et adolescents soient satisfaits et si elle pourrait nous parler des mesures particulières prises en faveur des petites filles, notamment en matière de protection, d'éducation et de formation professionnelle.

Mme Ogata (*parle en anglais*) : Comme je l'ai déjà dit, nous voudrions accroître les possibilités des enfants réfugiés, et des filles en particulier, car, souvent, ils sont le plus privés de possibilités d'instruction au niveau secondaire. Je dis cela car d'une certaine façon, dans la plupart des camps de réfugiés, nous arrivons à dispenser une instruction élémentaire, mais pour le niveau secondaire, celle-ci est presque inexistante. Nous pensons qu'en ce qui concerne les réfugiés qui, temporairement sont dans l'impossibilité de recevoir un enseignement ou qui sont loin de chez eux, il serait très important qu'ils puissent étudier afin que, lorsqu'ils retournent dans leurs foyers ou qu'ils deviennent intégrés dans le pays d'accueil, ils soient des citoyens utiles.

C'est pourquoi, même si cela est une perspective à long terme, je pense que nous ne devrions pas priver les enfants d'une éducation adéquate. Cela est particulièrement important dans le cas de l'Afrique. Je le sais aussi d'expérience, en recevant des lettres d'enfants réfugiés de 12 à 14 ans, qui réclamaient une instruction, et j'ai été très émue.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire combien nous apprécions le fait que vous ayez choisi la question des réfugiés en Afrique comme thème de discussion au Conseil de sécurité. Ceci illustre l'importance qu'accorde la com-

munauté internationale au problème des réfugiés en Afrique et devrait donc stimuler l'intérêt de la communauté internationale face à ce problème susceptible de menacer la stabilité des États, affectant ainsi la paix et la sécurité dans le monde, et notamment en Afrique.

Je voudrais tout particulièrement exprimer à Mme Sadako Ogata notre profonde estime et nos remerciements pour l'importante déclaration qu'elle vient de faire et où elle a abordé l'ampleur et la gravité de ce problème humanitaire et les moyens d'y faire face. Nous voudrions la remercier ainsi que ses collaborateurs des efforts considérables et méritoires qu'ils déploient à cet effet.

Cette question a été évoquée sous tous ses aspects par Mme Ogata et par d'autres orateurs qui ont parlé de la situation dramatique due à l'existence de millions de réfugiés et de personnes déplacées dans de nombreux pays africains et des souffrances endurées par les populations, notamment des femmes et des fillettes. Cela représente un terreau fertile pour les crises internes et les conflits.

Nous notons que le problème des réfugiés, qui s'aggrave de jour en jour, revêt deux aspects fondamentaux : la protection des personnes déplacées, en leur fournissant une aide alimentaire et des soins médicaux, et le respect des exigences de souveraineté nationale des États d'accueil, en attendant que ces réfugiés puissent exercer leur droit légitime de retourner chez eux. Nous considérons que cette question fait partie intégrante des responsabilités de la communauté internationale, qui doit définir les moyens de traiter ce problème, en tenant compte de la souveraineté des États et des droits humains fondamentaux.

La Tunisie préconise l'ouverture d'un dialogue dans un cadre approprié afin de discuter de ce thème. Cela peut se faire dans le cadre de l'Assemblée générale ou du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou d'une conférence internationale organisée à cet effet. Nous savons également qu'une étude est en préparation à ce sujet par le Secrétariat. Nous espérons que celle-ci pourra être finalisée bientôt; ses conclusions seraient soumises à toutes les parties concernées pour discussion et approbation.

Il va sans dire que la question des réfugiés a très tôt occupé une place prioritaire parmi les préoccupations de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'on sait que le Conseil des ministres de l'OUA a mis en place une commission spéciale chargée des réfugiés, qui s'est rendue, en 1999, dans bon nombre de pays africains pour avoir une idée précise de la situation dans les pays les plus touchés. Ces visites ont lieu dans le cadre de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée en 1969 par 44 États, dont la Tunisie. Par ailleurs, en décembre 1998, s'est tenue à Khartoum la première Conférence internationale sur la situation des réfugiés et personnes déplacées en Afrique. Les actions déployées au plan régional visent les aspects prioritaires suivants : renforcement des capacités africaines face au problème des réfugiés, mobilisation des ressources et sensibilisation des opinions publiques sur ce problème, et moyens d'atténuer les contraintes des pays d'accueil. De même, lors de sa dernière réunion d'Alger, le Conseil des ministres de l'OUA a lancé un appel dans ce sens.

Aujourd'hui, dans cette instance suprême — le Conseil de sécurité —, nous exhortons de nouveau la communauté internationale à aider les États africains à faire face au problème des réfugiés, qui prend des dimensions quasi catastrophiques dans certains pays et ce, en traitant des causes fondamentales évoquées par Mme Ogata et en trouvant une solution politique aux crises et conflits. L'Afrique a mis en place à cet effet un mécanisme particulier qui doit être appuyé. Ces conflits entravent les efforts de stabilisation et de développement de l'Afrique, et sont pour l'essentiel à l'origine du problème des réfugiés.

Ceci exige un plan d'ensemble qui intègre tous les aspects, à la fois politiques, économiques, sociaux et humains, du problème des réfugiés. Mon pays approuve toutes les propositions faites par Mme Ogata, que je remercie encore une fois.

M. Yel'chencko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'inviter le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin qu'elle informe le Conseil de sécurité de la situation des réfugiés en Afrique. Je remercie Mme Ogata de son intervention réfléchie et des suggestions intéressantes qu'elle nous a présentées. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance au personnel local et international dévoué du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui porte secours à de nombreux individus dans le besoin, en travaillant souvent dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses et en prenant ainsi des risques considérables.

La multiplication des conflits internes et ethniques en Afrique au cours de la dernière décennie a entraîné le départ d'un très grand nombre de personnes de leur ancien lieu de séjour et les a amenées à fuir leur pays de résidence pour se mettre à l'abri. Cette situation particulièrement complexe, qui a exacerbé de vieux problèmes de réfugiés et généré des

crises nouvelles aux proportions immenses, constitue un redoutable défi lancé à la communauté internationale. L'analyse que vient de faire Mme Ogata va au coeur même du problème et nous présente une situation plutôt inquiétante.

Nous sommes convaincus que le HCR et les autres institutions spécialisées oeuvrant sur le terrain disposent de l'expérience et des compétences nécessaires pour faire face à tous les types de situations. Ce débat devrait plutôt porter sur ce que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble peuvent faire pour faciliter leur travail et contribuer ainsi à la solution des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées.

À cet égard, je voudrais mentionner deux nouveaux facteurs qui rendent plus difficile le règlement des problèmes de réfugiés. Il s'agit du déclin progressif de la tolérance des pays hôtes, dû au fait que de très nombreux réfugiés s'y installent pour une longue durée, et de la réticence croissante des pays donateurs à fournir l'assistance nécessaire — ce que l'on appelle la «démobilisation des donateurs». Si le premier problème devrait à notre avis être examiné, notamment par le Conseil de sécurité, au cas par cas, le deuxième est beaucoup plus général et exige une approche coordonnée et un engagement solidaire de la part de la communauté des donateurs.

Il apparaît de plus en plus clairement que l'assistance humanitaire ne peut pas, à elle seule, régler les problèmes politiques qui sont à l'origine des déplacements internes et des flux de réfugiés et de personnes déplacées. Seule une solution politique des conflits peut garantir un règlement à long terme des problèmes des réfugiés et une paix durable. C'est précisément le domaine dans lequel le Conseil de sécurité peut et doit apporter une contribution réelle.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres sur l'un des aspects de la question des réfugiés en Afrique qui, selon nous, mérite une attention toute particulière du Conseil et est clairement lié à la capacité du Conseil de contribuer véritablement à la création d'une culture de prévention des conflits. Je pense en particulier aux cas où les réfugiés et les personnes déplacées deviennent en soi une source d'instabilité et de résurgence du conflit, propageant le virus du conflit vers de nouveaux territoires. Même si le HCR et d'autres institutions s'occupent d'elles sur le terrain, les populations importantes de réfugiés et de personnes déplacées se trouvant dans des camps et sur des sites de réinstallation contribuent souvent à l'appauvrissement des ressources locales et à la déstabilisation du marché de l'emploi, engendrant ainsi parfois des tensions avec les populations locales ou devenant des cibles faciles pour les différents groupes d'opposition et les groupes rebelles qui viennent recruter parmi eux leurs nouveaux membres. Le Conseil de sécurité a déjà examiné à plusieurs reprises la question de la sécurité dans les camps et sur les sites de réinstallation de réfugiés, de l'enraiement des flux d'armes vers ces camps et sites de réinstallation, enfin du désarmement et de la démobilisation des anciens combattants. Cependant, nous pensons qu'il faut aller plus loin dans ce domaine.

Tout en examinant des situations de conflit particulières en Afrique ou des mesures de consolidation de la paix à l'issue de ces conflits, le Conseil de sécurité pourrait notamment envisager d'envoyer régulièrement des missions spéciales dans les principaux camps et zones de réfugiés afin d'évaluer la situation sur le terrain, ainsi que l'impact éventuel du problème des réfugiés sur le pays hôte et sur la sécurité dans la région. Le Conseil de sécurité pourrait également envisager de mettre sur pied, avec le consentement du pays hôte, des missions de déploiement préventives si les circonstances l'exigent. Compte tenu de l'accord qui existe entre les membres du Conseil concernant la nécessité de renforcer la dimension préventive de ses activités, nous pensons que de telles missions pourraient devenir un instrument efficace dans le contexte de la question examinée aujourd'hui. Ces idées ne sont pas nouvelles; elles sont en principe exprimées dans la déclaration présidentielle antérieure concernant le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. Nous devons les appliquer comme il se doit dans ce contexte particulier.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail actuellement réalisé dans le cadre des arrangements interinstitutions des Nations Unies et par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour fournir une assistance humanitaire aux personnes déplacées et autres personnes se trouvant dans les zones de conflit et assurer leur protection.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je crois que Mme Ogata nous a lancé un défi ce matin. J'ai relu attentivement la déclaration qu'elle a faite.

Ce défi consiste à aller au-delà de l'analyse — qui a été très riche ce matin — et à faire des suggestions en vue d'une action concrète. Bien entendu, Mme Ogata et nous--mêmes devons dire qu'il nous faut mettre fin aux conflits et aider les réfugiés et les personnes déplacées. Nous pouvons le dire de différentes manières, mais nous n'allons pas forcément faire grand-chose en le disant et nous n'allons pas faire grand chose non plus en publiant une déclaration

présidentielle, louable mais théorique, vers la fin de la matinée.

J’aimerais évoquer brièvement deux points dans la mesure où nous aurons sûrement besoin de consacrer une autre séance à cette question si nous voulons en assurer le suivi. Le premier a trait aux suggestions faites par Mme Ogata dans certaines parties de sa déclaration concernant les aspects sur lesquels nous devrions nous concentrer. Il serait utile qu’elle en dise un peu plus sur certains d’entre eux comme, par exemple, l’accès aux réfugiés et aux personnes déplacées et la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à cet égard, ou les difficultés rencontrées par Mme Ogata pour se faire entendre des gouvernements. Il nous suffit de penser aux situations en Angola et, bien entendu, au Burundi et dans d’autres endroits où les agents humanitaires ont été délibérément attaqués et empêchés d’atteindre les populations auxquelles nous essayons de venir en aide. La question de l’accès et d’une protection spéciale se pose et je me réjouis que, ce matin, nous parlions autant des personnes déplacées que des réfugiés.

Mme Ogata s’est arrêtée sur deux points précis — le renforcement de la capacité à faire respecter les lois et de l’appui au maintien de la paix au niveau régional — qu’elle a mis en relation avec la responsabilité des gouvernements sur le terrain. Le Royaume-Uni, pour sa part, fait beaucoup pour renforcer les capacités de l’Afrique d’une manière ou d’une autre. Je ne vais pas revenir ici sur tout ce que nous faisons.

Cela nous amène à évoquer le devoir des gouvernements sur le terrain. Je conviens tout à fait que les pays plus riches en dehors de l’Afrique ont le devoir de consacrer des ressources à ce problème. J’espère que c’est ce que nous faisons déjà mais, comme l’ont dit en particulier les représentants africains, nous n’en faisons pas assez. Le problème que nous retrouvons toujours quand nous traitons de l’Afrique en particulier — et c’est la raison pour laquelle nous consacrons tout ce mois à l’Afrique — est que nous essayons de balayer la misère sans avoir vraiment prise sur les sources de cette misère. À moins d’avoir le sentiment que l’on peut tarir ces sources, il est décourageant de continuer à verser de l’argent dans une boîte sans fond.

J’ai noté deux éléments dans le discours de Mme Ogata. La difficulté d’avoir accès à des groupes de population importants dans des zones à risque et isolées est aggravée par la complexité de la tâche d’assister les populations civiles dans leur propre pays, où leurs propres autorités ou encore les forces rebelles au pouvoir sont souvent à l’origine même de leur détresse.

Il n’y a pas de mécanisme décisif pour le règlement des conflits en Afrique; au contraire, des groupes armés en guerre contre les gouvernements sont souvent appuyés ouvertement par d’autres gouvernements. Je ne cherche pas de bouc émissaire pour l’incapacité à appuyer un énorme programme en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays en Afrique. Mais la responsabilité à leur égard doit être partagée par des mécanismes tels que le HCR, les gouvernements en dehors de l’Afrique et les gouvernements locaux. Où est l’obligation redditionnelle à cet égard? Je crois qu’un des éléments positifs de ce débat, comme de celui de lundi sur le sida, est que nous rendons beaucoup plus visibles des problèmes dont on ne parle pas suffisamment.

De même que l’on devrait réprouver les gouvernements qui refusent de reconnaître le problème du sida, on devrait réprouver les gouvernements qui laissent les politiques nationales prévaloir sur la vie des simples particuliers et les détruire. Bien entendu, le Conseil de sécurité évite de s’ingérer dans ce genre de question, ce qui fait que nous ne traitons pas le problème. Je pense que nous aurons besoin d’envisager tôt ou tard des mesures audacieuses si nous souhaitons avoir quelque impact sur les conflits en Afrique et la misère qu’ils engendrent.

L’Ambassadeur Dejammet a attiré l’attention sur un domaine très important lorsqu’il a comparé ce qui se passe en Europe à ce qui ne se passe pas en Afrique. En Europe, nous avons l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui a largement contribué à la liberté et à créer de meilleures conditions en Europe. Nous avons à présent un Pacte de stabilité pour les régions d’Europe qui ont encore beaucoup de retard dans l’adoption de normes acceptables et sur la question de la misère humaine. Pourquoi n’avons-nous pas cela en Afrique? Pourquoi les Africains n’ont-ils pas la même chose? À moins de disposer d’une structure qui puisse assumer le fardeau de ce que le HCR et d’autres organisations essaient de faire en Afrique, l’édifice va s’effondrer.

Il nous faut donc parler de la responsabilité des dirigeants en Afrique et de leur obligation de rendre des comptes du fait qu’ils détruisent des vies humaines, ainsi que de l’insuffisance des ressources qui sont consacrées aux activités du HCR et d’autres organisations. À moins de faire suivre ce débat d’une discussion de ce que l’Ambassadeur Dejammet et moi-même, ainsi que d’autres orateurs, avons dit ce matin, nous n’aboutirons à rien.

Enfin, je crois qu'en rendant tous hommage au HCR pour le travail qu'il accomplit, et à vous, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce débat, nous devrions prêter attention à la suggestion de Mme Ogata quant à un fonds destiné à l'éducation des réfugiés. Mon gouvernement souhaiterait en examiner l'idée en vue de l'appuyer. C'est là une idée qui mérite d'être approfondie et je remercie Mme Ogata d'avoir fait cette suggestion. Mais en assurant le suivi, il nous faut revenir sur ce qu'elle a appelé des mesures de sécurité de niveau moyen qui, à mon avis, en pratique, est un domaine où le Conseil de sécurité devrait assurer un suivi, dans la mesure où il pourrait y avoir un cadre adéquat en Afrique pour un partenariat entre les dirigeants africains et les autres continents pour faire face au problème dont nous parlons aujourd'hui.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion afin de nous permettre d'entendre les informations si précieuses qu'a données Mme Ogata, non seulement aux membres du Conseil de sécurité mais aussi à tous les États Membres des Nations Unies. Il nous semble que cette pratique contribue dans une large mesure à la transparence de l'activité du Conseil.

Nous voudrions exprimer à Mme Ogata toute notre reconnaissance pour ses activités à la tête du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi qu'à tout le personnel de cet organisme qui entre dans sa cinquantième année. La déclaration prononcée par Mme Ogata, qui a été comme toujours pertinente et riche d'enseignement, renforce notre conviction quant à la complexité et l'urgence que présente le problème des réfugiés au plan humanitaire et des moyens d'assurer leur protection.

Si l'urgence ne se limite pas à l'Afrique — et l'année dernière nous avons assisté à des mouvements de réfugiés impressionnants au Kosovo et au Timor oriental, la persistance du problème fait du continent africain un cas qui exige une attention toute particulière. Les données que nous avons sur l'Afrique sont en outre extrêmement éloquentes. Les conflits en Angola, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Burundi et dans d'autres pays de la région ont eu pour conséquence des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays dont la plupart vivent dans des conditions de sécurité et des conditions sanitaires déplorables qui ont été décrites par Mme Ogata. Un grand nombre d'entre eux sont des femmes et des enfants, ce qui rend le problème encore plus tragique.

Nous devons donc nous demander ce que nous pouvons faire au Conseil pour faire face à ces crises qui se répètent. Il y a, selon nous, une relation directe entre les conflits et les déplacements forcés de populations; le Conseil doit donc trouver une solution rapide et définitive au premier problème afin de supprimer les causes du deuxième. Je reprends ici les paroles extrêmement directes du représentant du Royaume-Uni qui a décrit cette situation si dramatique et si difficile du fait que l'on ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits et que la communauté internationale se décourage et cesse d'apporter son aide à une situation irrémédiable tant que les causes n'en auront pas été éliminées.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, nous espérons que les débats qui auront lieu ce mois-ci donneront un nouvel élan au processus de paix de Lusaka. En Sierra Leone, nous espérons que le renforcement de la présence des Nations Unies aura un effet stabilisateur sur cette paix qui a été si difficilement obtenue par l'Accord de Lomé. Au Burundi, le fait de nommer l'ancien Président Mandela, que nous aurons l'occasion d'entendre ce mois-ci, facilitateur du processus d'Arusha, devrait également recevoir l'appui du Conseil. Nous estimons qu'il est très important que les Africains se rendent compte qu'il n'y a pas deux poids deux mesures dans la manière de traiter ces problèmes. Pour cela le message qui émane du Conseil doit être très clair : le Conseil doit agir de manière efficace.

Je ne pourrais manquer de mentionner brièvement un autre aspect important qui concerne la sécurité et le bien-être des réfugiés et des personnes déplacées. Outre les instruments dont nous disposons déjà, le récent rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés, publié en septembre dernier, présente un certain nombre de recommandations sur la protection des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays dont le Conseil pourrait certainement s'inspirer. Un grand nombre de ces recommandations pourraient et devraient être mises en pratique rapidement, en particulier celles relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire et à la sécurité de la population des camps. À cet égard, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Canada pour son initiative concernant le suivi de la mise en oeuvre de ces recommandations que le Groupe de travail du Conseil de sécurité présidé par ce pays est en train d'analyser en ce moment-même.

La question de la protection des réfugiés exige également, à notre avis, que l'on garantisse l'accès et la sécurité des agents des organisations à vocation humanitaire qui leur viennent en aide. Ces dernières années le nombre d'incidents au cours desquels des membres du personnel au service des Nations Unies et des organismes humanitaires

ont perdu la vie n'a cessé d'augmenter. C'est là un problème inquiétant qui devrait, je crois, préoccuper toute la communauté internationale et qui appelle une solution urgente. En ce sens, nous aimerions que Mme Ogata nous dise peut-être plus tard au cours de cette réunion, quelles sont, selon elle, les mesures concrètes qui pourraient être adoptées pour améliorer la sécurité des agents des organisations à vocation humanitaire dans ce type d'opérations.

Au-delà et à part les mesures concrètes que pourrait adopter le Conseil, il est évident que toute mesure qui sera prise nécessitera des ressources considérables. De telles ressources ont pu être obtenues pour le Kosovo et pour le Timor oriental — une réponse de la communauté internationale qui n'a laissé aucun doute quant à l'engagement pris par les pays donateurs à l'égard de ces populations. Mais, comme l'a justement déclaré le représentant du Royaume-Uni, de telles ressources ne s'obtiennent pas si facilement dans le cas de certains conflits africains, parce que les causes de ces conflits ne sont pas prises en compte et il semble bien trop souvent que les fonds vont, comme il l'a déclaré, tomber dans un tonneau sans fond.

Je crois, Monsieur le Président, que cette décision de faire du mois de janvier le «mois de l'Afrique» est une excellente décision, digne d'éloges. Nous espérons que l'Afrique continuera de recevoir la même réponse que d'autres ont reçu, de la part de la communauté internationale, lorsqu'il s'est agi de questions similaires.

M. Keita (Mali) : Je voudrais saluer la présence de Mme Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, parmi nous. Je voudrais aussi la remercier pour ce point d'information fort utile et souvent émouvant. Je voudrais également la remercier pour avoir dédié sa première pensée aux millions d'Africains réfugiés qui ont dû assister au passage du millénaire dans des conditions les plus difficiles. Sa présence ici donne à cette séance toute sa signification. Le Mali se félicite de l'inscription à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité de la question de la promotion de la paix et la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique.

La première semaine de travail du Conseil de sécurité en ce troisième millénaire aura été marquée par l'examen de deux événements de grande ampleur — l'impact du sida sur la sécurité et la stabilité en Afrique et la promotion de la paix et de la sécurité —, deux sujets de préoccupation majeure, intimement liés. Nous sommes en effet interpellés lorsque les déclarations solennelles et les principes reconnus en matière de respect du droit humanitaire ne parviennent pas à susciter l'action, au moment où une telle action s'impose. Il en va donc de la crédibilité de notre engagement.

Les nombreuses questions évoquées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, après son exposé, nous interpellent. Le Conseil doit réaffirmer son engagement envers l'Afrique en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, tout en réaffirmant également les principes d'indépendance politique, de souveraineté et d'intégrité territoriale de tous les États Membres.

Les États africains ont accompli d'importants progrès en matière de démocratisation, de réforme économique et du respect de la protection des droits de l'homme afin de parvenir à la stabilité politique, à la paix et au développement économique, social et durable. En dépit de ces faits positifs, le Mali demeure gravement préoccupé par le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent, notamment en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Burundi, en Angola et le différend fratricide qui oppose l'Érythrée et l'Éthiopie. Ces conflits comme on le sait sont à la source des flux de populations déplacées. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec Mme Ogata quand elle dit qu'il est temps que le Conseil de sécurité s'implique par des actions concrètes.

Ma délégation apprécie les efforts que déploient actuellement les Nations Unies, les organismes spécialisés et les nombreuses organisations qui oeuvrent pour soulager les souffrances des populations réfugiées, mais elle apprécierait davantage que la communauté internationale et les médias manifestent envers l'Afrique le même zèle manifesté dans d'autres régions du monde, la base d'un traitement égal dans la protection des réfugiés et des personnes déplacées.

L'exode des populations civiles touchées par un conflit peut compromettre gravement la paix et la sécurité internationales. Il faut souligner à cet effet que pour assurer la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, il importe d'adopter une démarche coordonnée conformément aux buts et principes consacrés par la Charte. Nous devons également assurer la protection des camps de réfugiés, l'aide aux pays d'accueil. Ma délégation condamne la multiplication des attaques ou le recours de plus en plus fréquent à la force contre les réfugiés et autres populations civiles dans des situations de conflits, en violation des règles applicables du droit international, y compris celles du droit international humanitaire; toute attaque ou tout recours à la force contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé, ainsi

que contre le personnel des organisations à vocation humanitaire, en violation des règles applicables du droit international, y compris celle du droit international humanitaire.

Les fondements d'une société pacifique sont le respect des droits fondamentaux de l'homme et la dignité et de la valeur humaine. La recherche de la paix en Afrique nécessite une approche globale, concertée et résolue, portant sur l'élimination de la pauvreté, la promotion de la démocratie, le développement durable et le respect des droits de l'homme, ainsi que la prévention et le règlement des conflits, y compris le maintien de la paix et l'aide humanitaire. Une manifestation réelle de volonté politique est nécessaire en Afrique pour obtenir des résultats durables à ces fins. Ceci passe par l'appui aux différents mécanismes créés sur le continent en vue d'endiguer les nombreuses crises et par le maintien et l'augmentation des ressources mises à disposition par les pays donateurs.

Aussi, nous soutenons l'idée de la création d'un fonds spécial qui permettra aux jeunes réfugiés de poursuivre leurs études et sommes solidaires de toutes les propositions faites par Mme Ogata, que je remercie ici. Pour terminer, mon pays espère que les appels lancés ce matin seront suivis d'actions concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration où vous nous avez dit qu'il est temps maintenant de passer à l'action.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Haut Commissaire Sadako Ogata de son exposé très complet et très brillant sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique. Nous reconnaissons l'importance des questions qu'elle a évoquées et l'utilité des recommandations qu'elle a faites. Nous félicitons le Bureau du Haut Commissariat pour les réfugiés et son personnel dévoué pour leur travail remarquable.

Alors que nous examinons aujourd'hui la question des réfugiés en Afrique, en liaison avec le débat que nous avons eu lundi sur le sida en Afrique, l'accent est surtout mis sur la protection et la sécurité de chaque individu. Mme Ogata a déclaré que «l'Afrique ne sera pas sûre aussi longtemps que tous ne s'y sentiront pas en sécurité». Nous adhérons totalement à cette assertion.

Pendant les conflits armés, ce sont souvent les innocents, les faibles et les vulnérables qui sont les plus touchés. Nous croyons opportun et important que le Conseil manifeste une vive préoccupation à l'égard de la difficile situation des réfugiés et des personnes déplacées et qu'il examine ce que nous pouvons faire pour corriger cette situation.

Nous pensons que le Conseil pourrait aborder les questions suivantes :

Premièrement, les déplacements de population à l'intérieur des frontières et les flux de réfugiés sont souvent le résultat de conflits armés. Afin d'éviter les conflits, il faut en traiter les causes fondamentales. Manifestement, le Conseil a un important rôle à jouer. Mme Ogata insiste en faveur d'un mécanisme global pour la protection de ceux qui fuient leurs foyers et de solutions globales à l'échelle régionale : cela mérite une attention particulière du Conseil. Le Conseil doit également s'occuper de deux priorités en matière de sécurité, qu'elle a identifiées : tant la capacité de maintien de l'ordre que le soutien systématique aux opérations de maintien de la paix régionales doivent être au centre de nos délibérations.

Deuxièmement, il faut prêter une protection et une aide adéquates aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les difficultés particulières que comporte l'octroi d'une assistance humanitaire aux personnes déplacées dans les situations de conflit armé doivent être examinées.

Troisièmement, il faut répondre aux besoins particuliers des femmes et des enfants en matière de protection, étant donné qu'ils constituent la majorité des réfugiés et des personnes déplacées et qu'ils sont davantage exposés à la violence, à l'exploitation et aux maladies. Nous nous félicitons à cet égard que le HCR envisage de créer un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation des réfugiés pour leur permettre ainsi de poursuivre leurs études au-delà du niveau primaire, en tenant compte en particulier des besoins des filles.

Quatrièmement, tout en reconnaissant que la protection des personnes déplacées et la fourniture d'une assistance humanitaire relèvent essentiellement de la responsabilité des États concernés, on s'est efforcé d'établir dans le cadre de l'ONU des directives pour venir en aide à ces personnes. Il convient à cet égard de continuer de mener des activités ciblées.

Cinquièmement, toutes les parties à des conflits armés doivent pleinement respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés. Il importe d'appliquer plus rigoureusement les normes pertinentes concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Sixièmement, il faut faire en sorte que l'aide humanitaire puisse être acheminée vers ceux qui en ont besoin. Les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent souvent confrontés à des situations dans lesquelles l'assistance ne peut parvenir jusqu'à eux. Il s'agit là d'une question qu'il faut examiner d'urgence.

Enfin, la communauté internationale doit faire davantage pour veiller à ce que les programmes destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées — notamment les programmes menés en Afrique — reçoivent l'aide financière voulue afin qu'ils puissent être efficaces. À l'instar de Mme Ogata, nous pensons qu'il est tout à fait inacceptable que le niveau de l'aide apportée aux réfugiés en Afrique soit bien en deçà de ce qui est fait dans d'autres régions du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère que nous pourrons tous étudier les propositions concrètes que vous nous avez présentées. Vous pourriez peut-être nous les faire distribuer afin que nous puissions les examiner dès que possible.

Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie qui est de retour après de longues vacances. Nous attendons avec un vif intérêt la déclaration de l'Ambassadeur Lavrov.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, ce n'était pas simplement des vacances; j'ai également dû beaucoup travailler. Mais je vous parlerai plus tard de ce que j'ai fait.

Le Président (*parle en anglais*) : Cela avait-il quelque chose à voir avec le changement de direction à la tête de votre gouvernement?

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce n'était pas aussi important.

À l'instar des collègues qui m'ont précédé, je souhaite la bienvenue à Mme Ogata. Je la remercie de son exposé qui a confirmé de manière détaillée que des problèmes graves existent en ce qui concerne la question des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Afrique. On vient une fois de plus de nous présenter une nouvelle analyse de ces difficultés et nous avons entendu l'appel lancé par Mme Ogata au Conseil de sécurité pour qu'il contribue à résoudre ces problèmes. Je souscris sans réserve à cet appel. J'approuve également ce qui a été dit par nombre de mes collègues, à savoir qu'il est temps à présent d'adopter des mesures concrètes. Nous estimons que le Conseil de sécurité, dans le cadre de ses compétences, peut et doit apporter une contribution pour résoudre ces problèmes.

Je voudrais dire très brièvement que nous partageons en effet l'opinion selon laquelle il est nécessaire d'appuyer sans réserve l'initiative africaine prise par l'Organisation de l'unité africaine et les organisations sous-régionales pour faire face non seulement au problème spécifique des réfugiés et des personnes déplacées mais également pour étayer les efforts visant à résoudre les conflits qui, comme de nombreux collègues l'ont dit précédemment, sont la cause profonde de l'existence des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité a en effet une responsabilité particulière à assumer dans le règlement des conflits et nous sommes prêts à faire tout notre possible pour appuyer les efforts déployés par les pays africains eux-mêmes en adoptant des mesures concrètes. Notre détermination sera à cet égard décisive lorsque nous examinerons au Conseil les différentes situations de conflit en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : J'espère que vous aurez tous compris que je voulais seulement plaisanter avec un collègue important et estimé avec lequel nous travaillons en étroite collaboration sur un large éventail de questions.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie Mme Ogata de l'exposé qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité sur la question des réfugiés en Afrique.

Nous souhaitons également remercier le Président du Conseil et la délégation américaine d'avoir organisé la présente séance et nous apprécions leurs efforts.

Nous espérons que la présence de Mme Ogata au Conseil et son exposé sur la question des réfugiés en Afrique contribueront à faire prendre davantage conscience à la communauté internationale du problème des réfugiés en Afrique et l'inciteront à déployer de nouveaux efforts à cet égard.

La délégation chinoise voudrait exprimer sa profonde sympathie à l'égard du sort tragique des nombreux réfugiés et personnes déplacées en Afrique. Nous nous félicitons en outre de l'action des organisations internationales, des organismes et organes compétents de l'ONU pour protéger les réfugiés et les personnes déplacées et pour leur venir en aide. Nous remercions en particulier le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Mme Ogata et

ses collègues pour le travail très utile qu'ils accomplissent depuis longtemps déjà pour résoudre le problème des réfugiés.

Nous voudrions en outre lancer un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles respectent le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit relatif aux réfugiés, et pour qu'elles coopèrent activement avec la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie en vue de protéger les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays.

La délégation chinoise a à plusieurs reprises souligné que l'élément clef du règlement du problème des réfugiés réside en l'élimination de ses causes profondes. Nous pensons que l'instabilité politique, le sous-développement économique, la pauvreté et le retard sont les causes principales de l'existence des réfugiés en Afrique. Ces problèmes n'ont toujours pas été réglés et ils n'ont fait que s'aggraver.

À présent, la communauté internationale comprend clairement cette réalité. Au cours des différents débats publics tenus au Conseil sur la question de l'Afrique, les représentants de nombreux pays, y compris des pays africains, ont souligné qu'il était nécessaire que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour aider les pays africains à éliminer la pauvreté et à développer leurs économies. Nous souscrivons à ces idées.

C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'accroître son aide en faveur des pays africains, en tenant compte du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et de les aider à assurer le maintien de la paix et à promouvoir le développement en vue de régler une fois pour toutes le problème des réfugiés. Entre-temps, nous espérons qu'en apportant cette aide, la communauté internationale respectera le principe de l'équité et qu'elle évitera de créer des inégalités dans la fourniture de cette assistance dans les différentes régions du monde.

La Chine, qui est un pays en développement, a fourni dans la mesure de ses capacités une aide aux pays africains sous diverses formes aux plans multilatéral et bilatéral. Mon pays a établi des relations de coopération fructueuses avec le HCR et nous souhaitons poursuivre et renforcer cette coopération en vue d'apporter notre propre contribution au règlement de la question des réfugiés en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous savons tous que la présence de l'Ambassadeur Qin Huasun à New York, à son poste actuel, est près de finir, et nous le remercions d'avoir pris part à cette séance aujourd'hui, au milieu du calendrier très chargé de sa tournée d'adieux.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier Mme Ogata de son exposé, dans lequel on retrouve son style direct et sa précision habituelle. Ma délégation apprécie beaucoup la quasi-incapacité de Mme Ogata de s'exprimer dans les termes vagues que l'on entend si souvent dans cette salle et sa réticence à couvrir des situations inacceptables sous le manteau de la bienfaisance.

Nous approuvons le droit reconnu à Mme Ogata de parler de questions purement politiques, telles que la nécessité de relancer et de renforcer le processus de paix d'Arusha, au Burundi, les répercussions effroyables qu'elle prévoit pour la République démocratique du Congo si l'Accord de Lusaka n'était pas appliqué et la nécessité pour le Conseil de sécurité de renforcer le soutien qu'il apporte à l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tendant à régler le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Tout cela coïncide avec les vues de ma délégation sur le caractère souhaitable d'une approche intégrée.

Grâce à ce style direct, les déclarations de Mme Ogata ne manquent jamais de contenir des éléments peut-être moins agréables à entendre par certaines délégations, mais qui sont rachetés ici par la portée de ses observations critiques, toujours si universelles que chaque délégation en a sa part tour à tour. Nous ne pouvons que lui rendre hommage pour cela. C'est ainsi que les choses doivent se passer et je crois, Monsieur le Président, que cela correspond tout à fait à l'idée que vous vous êtes faite vous-même de ces séances publiques pendant la présidence américaine.

Nous avons écouté avec grande attention les observations de Mme Ogata concernant l'absence de mécanisme spécifique d'aide, et surtout de protection, des personnes déplacées dans leur propre pays. Nous sommes au courant de l'évolution qui se produit actuellement dans la proportion des réfugiés, au sens classique du terme, par rapport aux personnes déplacées. Nous sommes également conscients de la complexité, déjà soulignée par l'Ambassadeur Greenstock, de l'assistance à des civils dans leur propre pays, lorsque leur propre gouvernement est peut-être la cause même de leur situation difficile. Il est évident que c'est une catégorie qui ne pourra qu'augmenter, dans un monde où la majorité des conflits armés sont de nature interne.

Plusieurs aspects, comme l'accès de l'aide humanitaire, dont plusieurs orateurs ont parlé, et pour lesquels il existe des dispositions concrètes dans les situations de réfugiés

classiques, exigent souvent des solutions entièrement nouvelles quand il s'agit de secourir des personnes déplacées dans leur propre pays. Un autre exemple de ce phénomène est probablement celui du rapatriement volontaire. Si je ne m'abuse, cette question s'est également compliquée en raison de l'évolution dont je viens de parler.

Dans les situations de réfugiés classiques, le problème était relativement simple : le rapatriement volontaire était toujours la meilleure solution, sauf s'il y avait le moindre doute quant au caractère volontaire du retour, auquel cas il devenait la pire solution et prenait alors le nom de refoulement. Nous aimerions à cet égard que Mme Ogata nous dise si nous avons raison de penser que cette question s'est compliquée dans les situations de personnes déplacées.

Ce n'est probablement pas un domaine dans lequel le Conseil de sécurité puisse être très utile, si ce n'est pour attirer l'attention, mais la question que je voudrais poser à Mme Ogata est de savoir si elle pense que le Conseil de sécurité peut contribuer à la recherche de solutions globales en matière d'assistance et de protection de toutes les populations qui fuient leurs foyers pour échapper à la guerre et à la persécution.

Bien entendu, le Conseil de sécurité continuera de mettre l'accent sur la prévention, la limitation et la résolution des conflits, c'est normal. Mme Ogata a fait justement observer que l'action humanitaire ne saurait se substituer aux gouvernements et au Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité précise dans ces domaines. À cet égard, nous avons pris bonne note de ce qu'a dit Mme Ogata sur la nécessité de passer des grandes déclarations aux mesures concrètes.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre importante déclaration qui, je crois, va exactement dans le sens des objectifs de cette séance.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis, après quoi je demanderai à Mme Ogata de répondre, si nous avons le temps — au cours d'un bref échange général — et je terminerai par la déclaration présidentielle sur laquelle nous nous sommes entendus.

Tout d'abord, je voudrais dire que les 14 orateurs précédents ont couvert la question avec tant de justesse que je vais tout simplement abandonner le texte que j'avais préparé et que j'avais distribué. Je voudrais parler, franchement, à coeur ouvert car c'est un problème sur lequel je travaille depuis 1978. De fait, l'année où j'ai commencé à travailler sur ce problème est également l'année où j'ai fait la rencontre de Mme Ogata. Nous sommes tous des réfugiés, dans un autre sens du mot évidemment, de la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, et c'est là qu'a débuté notre sérieuse implication personnelle et, ajouterais-je avec grand plaisir, notre sérieuse collaboration personnelle dans le domaine des réfugiés.

Je vous félicite, Mme Ogata. Je vous félicite, ma chère amie, de la précision et de l'intelligence de votre exposé et je fais écho aux paroles de l'Ambassadeur van Walsum : vous n'avez pas peur de parler carrément des causes politiques du problème des réfugiés et de la nécessité de s'y attaquer. Vous nous avez aidés pour la semaine prochaine en soulignant que ce dont nous débattrons au sujet du Burundi aura une incidence sur votre travail. Trop souvent ici, nous ne traitons que des conséquences et pas suffisamment des causes, et vous nous avez rendu un grand service en préparant ainsi le terrain aux discussions de la semaine prochaine.

Je voudrais également faire écho aux paroles du représentant du Mali : il est temps de prendre des mesures plus concrètes. Je fais également écho aux paroles de l'Ambassadeur de Chine, M. Qin Huasun, qui a dit que nous sommes ici pour corriger des déséquilibres dans le monde, et je voudrais particulièrement parler d'un déséquilibre sur lequel je souhaite centrer l'attention en ce moment.

J'ai oublié de faire état, en commençant mon intervention, de la présence aujourd'hui à nos côtés de Francis Deng, Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées. En collaboration avec Roberta Cohen, il a écrit un livre très important sur le sujet, que je recommande à tous les membres.

Puisque tout ce qu'il y a à dire sur le sujet des réfugiés en Afrique a déjà été dit — et Sir Jeremy Greenstock a aussi fait justement allusion au fait que d'autres réfugiés dans d'autres parties du monde connaissent également une situation critique — je ne ferai qu'une observation de caractère régional sur le Timor oriental, avant de passer à la question des personnes déplacées.

Je dois dire franchement que je reste insatisfait du rythme des retours de réfugiés du Timor occidental depuis le voyage que j'y ai effectué en novembre. Il y a des fluctuations. J'admets que quelque 20 % ou plus de ces réfugiés ne souhaiteront jamais rentrer au Timor oriental. Bien. Le Gouvernement indonésien devrait donc réinstaller ces personnes immédiatement, car certains terrorisent les camps tandis que d'autres auraient mieux à faire en partici-

pant à la vie de la société, que de rester dans ces camps. Cela impose un fardeau, désormais superflu, à la communauté internationale qui, dans le cas présent, n'a plus à être présente sur place. Enfin, il reste encore certains éléments de l'armée indonésienne qui appuient encore les milices.

J'ai évoqué ce point aujourd'hui parce que, le mois prochain, la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) sera remplacée par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Il reste encore un millier de miliciens dans la zone. Ils ont voulu s'en prendre à l'INTERFET, placée sous commandement australien, et ils se sont rendu compte que c'était dangereux et parfois même fatal. Il ne me surprendrait pas qu'ils essaient de mettre l'ONU à l'épreuve au moment du changement de commandement, or cela risque de créer de nouveaux problèmes dans les camps, ainsi qu'un problème pour nous, dont nous n'avons pas besoin alors que nous voulons nous concentrer sur l'Afrique. Nous avons dans cette salle un grand nombre de personnalités éminentes qui, sous la direction de l'Ambassadeur Andjaba, se sont rendues au Timor oriental. J'espère, Monsieur l'Ambassadeur, que nous suivrons tous la situation de très près et qu'avec vos collègues qui se sont rendus là-bas, vous nous tiendrez informés.

Revenons au sujet dont nous débattons aujourd'hui. C'est évidemment un problème énorme. Je tiens à insister sur le fait que deux tiers des réfugiés dans le monde ne relèvent pas du mandat officiel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce sont ceux que l'on appelle les IDP, pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. À notre Mission, de l'autre côté de la rue, nous avons essayé d'éliminer cette terminologie odieuse. Le fait même de parler de personnes en utilisant des initiales est en soi malsain. Lorsqu'enfant je grandissais ici à New York, on utilisait le sigle «DP», donc ce n'est pas nouveau d'avoir ce type de termes, mais il s'agit de personnes. Quand une personne a été chassée de sa maison par un conflit, peu lui importe d'être un réfugié ou une personne déplacée à l'intérieur du pays. Leur sort est le même, ce sont tous des victimes, pourtant traitées différemment.

Je reconnais que cette distinction entre réfugiés et personnes déplacées soulève des questions juridiques complexes de souveraineté internationale. Elle soulève également des problèmes énormes d'allocation de ressources, et peut également avoir des répercussions administratives étendues. Je sais aussi que les gouvernements représentés dans cette salle et ailleurs ont des réactions différentes face à cette question. Mais souvenons-nous que ce qui est en jeu, ce sont des vies humaines.

Qu'est-ce qu'une personne déplacée? Qu'est-ce qu'un réfugié? Cela n'a pas d'importance pour elles, elles n'ont pas de foyer. Nous devons faire face à ce problème. Nous devons reconnaître franchement qu'il n'y a pas de réelle différence pour les victimes. Nous devons donc demander à l'organisation mondiale et à toutes ses institutions spécialisées, par la voix également des États Membres, de dire ce qu'il faut faire de ce problème qui n'avait pas été prévu lorsque la Charte des Nations Unies a été rédigée et lorsque le HCR a reçu son mandat. Par exemple, Francis Deng est responsable devant la Commission des droits de l'homme à Genève. Je félicite la Commission des droits de l'homme. Mais à mon avis, il devrait travailler directement avec et pour le HCR, avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin de nous inciter tous à réfléchir à ce problème. Son livre — le livre de Roberta Cohen — contient un grand nombre de suggestions pratiques et d'analyses de fond.

J'irai plus loin. Ayant personnellement travaillé sur cette question depuis un quart de siècle, je crois que la responsabilité des personnes déplacées devrait incomber à une seule entité administrative. Lorsque mes collègues et moi nous trouvions en Angola le mois dernier, nous avons vu que 90 % des réfugiés, considérés comme personnes déplacées, n'avaient la plupart du temps, pas accès à l'assistance de la communauté internationale. Mais s'ils recevaient un appui de la communauté internationale, c'était généralement celle du Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM est une excellente organisation, mais la meilleure organisation à l'oeuvre dans le monde — la meilleure, celle qui a la plus longue expérience et les meilleures infrastructures — c'est le HCR. Certaines des organisations non gouvernementales représentées dans cette salle m'ont raconté que parfois le HCR n'appuyait pas leurs efforts même lorsqu'il dispose de capacités excédentaires en véhicules et/ou en personnel, à cause de restrictions administratives, de réglementations imposées par le gouvernement du pays d'accueil ou parfois, je regrette de le dire, parce que les relations entre les différentes institutions ne sont pas ce qu'elles devraient être.

La raison pour laquelle nous nous tournons toujours vers le HCR, souvent pour le critiquer, c'est précisément que c'est notre dernier espoir, et le meilleur, pour régler ces problèmes. La pression ne doit donc pas être considérée comme une critique, et la critique elle-même devrait être considérée dans le contexte de l'organisation vers laquelle nous nous tournons le plus souvent pour son dynamisme.

Sans vous présenter une proposition officielle précise au nom de mon gouvernement, j'espère que nous reconnaî-

trons tous qu'il nous faut élargir la définition de ce qu'est un réfugié, estomper — sinon éliminer — la différence entre un réfugié et une personne déplacée, traiter de ces problèmes, confier plus clairement les responsabilités à une seule institution sans nous contenter de l'un des pires euphémismes qui soit, celui de la «coordination étroite». Dans le cas de l'Angola, il s'agit d'une impossibilité physique, étant donné que les institutions des Nations Unies sont dispersées dans 10 bâtiments différents dans une ville où il n'y a pas de téléphones ou d'équipements en état de marche. Il faut que nous essayons vraiment de régler ce problème.

J'espère, en tant que représentant de mon pays, que notre conversation de ce matin — qui va se poursuivre avec les réponses de Mme Ogata dans quelques instants — nous incitera tous, sous la conduite du Haut Commissaire pour les réfugiés et du Secrétaire général à réexaminer ces définitions et à traiter du problème des personnes déplacées, qui constituent 90 % du problème en Angola et 70 % du problème dans le monde entier, afin qu'elles ne se trouvent pas oubliées pour des raisons administratives.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je prie le Haut Commissaire de présenter ses observations ou ses réponses sur tout ce qu'elle entendu. Jusqu'à ce que je lise la déclaration présidentielle, je considère qu'il s'agit d'une conversation, et non pas d'une série de discours préparés. Vous avez la parole, Mme Ogata, pour vos observations.

Mme Ogata (*parle en anglais*) : En fait, ce que je voudrais exprimer, c'est ma reconnaissance. Si j'ai été très directe et précise, je voudrais que l'on comprenne que c'est parce que je n'en peux plus. Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes des réfugiés sans le concours du Conseil, de sorte que j'ai été extrêmement encouragée par plusieurs délégations qui ont dit qu'il était temps de passer à des mesures concrètes, sans plus tarder. Nous voulons que les choses bougent, car nous sommes un organisme de terrain. Quatre-vingt pour cent de nos collègues se trouvent sur les lignes de front, et c'est un privilège pour moi que de pouvoir lancer mon appel au Conseil de sécurité. Nous attendons beaucoup du Conseil de sécurité, espérant qu'il parviendra à de meilleures propositions pour le règlement de conflits. Il s'agit d'une question très complexe.

Sur la question des personnes déplacées et des réfugiés, je dirai simplement que je suis tout à fait d'accord avec l'idée que les solutions à leurs problèmes sont identiques. Les réfugiés jouissent d'un certain statut international qui leur donne droit à l'asile et à la protection dans les pays dans lesquels ils demandent l'asile. Je ne crois pas que cela devrait être supprimé. Cela est extrêmement important. Cependant, pour ce qui est de la question de savoir comment faire plus pour les personnes déplacées, je suis évidemment prête à envisager ce que nous pouvons faire de plus ou ce que le Conseil de sécurité souhaiterait que le HCR examine.

S'agissant de la question posée par l'Ambassadeur des Pays-Bas sur le rapatriement volontaire, la réponse est «oui». Nous avons toujours pensé que les personnes qui ont été contraintes de quitter leur foyer ne doivent pas être contraintes de retourner chez elles. Je pense que les deux facteurs essentiels, pour les personnes qui rentrent, sont qu'elles aient un sentiment de sécurité lors de leur retour dans leur pays d'origine, et, qui plus est, sans doute le sentiment qu'un monde meilleur les attend. Voilà pourquoi nous avons toujours considéré leur volonté de retour comme le facteur le plus important, et je pense que cela est reconnu.

Toutefois, s'agissant du rapatriement volontaire, très souvent, et tout particulièrement ces derniers temps, nous ne pouvons pas garantir une totale liberté de choix. Il y a toute une gamme d'options que nous pouvons généralement offrir, et plus la gamme est vaste, mieux cela vaut. Je n'ai pas oublié que lors de la guerre au Zaïre nous n'avions vraiment pas d'autre choix que dire «Si vous restez, vous mourrez». Les gens ne savaient vraiment pas s'ils voulaient retourner au Rwanda, en proie à un violent conflit et à une grande instabilité, ils hésitaient, mais il s'agissait de choisir entre la vie et la mort. J'espère ne plus avoir de choix aussi difficile dans les quelques années à venir.

En ce qui concerne le rapatriement, je pense que les personnes déplacées ont plus de facilités pour ce qui est de leur retour. Cela était vrai au Mozambique, où il y avait une population considérable de personnes déplacées. Nous avons pu faire revenir 1,7 million de réfugiés des pays voisins. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont revenues presque naturellement, d'un village à un autre. Cela montre aussi que la proximité d'un chez-soi facilite le retour. Aujourd'hui, je pense que face à un nombre aussi considérable de personnes déplacées, il nous faut gérer le problème. Les solutions — les solutions humaines — sont les mêmes, mais les moyens d'y parvenir peuvent différer.

Je voudrais dire combien mes collègues sur le terrain seront heureux d'apprendre que le Conseil de sécurité a

accordé un tel intérêt au règlement des problèmes de réfugiés. Cela les encouragera énormément.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que cela a été une séance très fructueuse, à condition qu'un suivi ait lieu. J'invite les organisations non gouvernementales à être aussi actives que possible pour maintenir la pression sur nous tous, dans cette salle.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> «Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes déclarations concernant la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, et concernant la situation en Afrique, la protection des civils touchés par les conflits armés et le rôle du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés. Le Conseil rappelle également ses précédentes résolutions pertinentes ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
>
> Ayant à l'esprit la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil souligne qu'il importe de prendre des mesures visant à prévenir et à régler les conflits en Afrique. Il insiste sur la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits armés dans leur ensemble en vue de prévenir les situations qui conduisent à des déplacements de population et à l'exode de réfugiés. Il note avec préoccupation que la plupart des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, ainsi que des autres victimes de conflits, sont des femmes et des enfants, et souligne qu'il importe d'intensifier les efforts en vue de répondre à leurs besoins particuliers en matière de protection, notamment leur vulnérabilité face à la violence, à l'exploitation et à la maladie, y compris le VIH/sida. Le Conseil souligne que tous les États Membres sont tenus de s'employer à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Il condamne la pratique consistant à prendre les civils pour cible, de même que les déplacements forcés. Il réaffirme son attachement aux principes de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États. Il souligne que les autorités nationales ont l'obligation et la responsabilité principales de fournir une protection et une aide humanitaire aux personnes déplacées qui relèvent de leur juridiction. Il réaffirme que les États sont tenus de prévenir les déplacements arbitraires dans les situations de conflit armé et réaffirme également qu'il leur incombe de subvenir aux besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées qui relèvent de leur juridiction.
>
> Le Conseil constate avec une grave préoccupation qu'un nombre alarmant de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique ne reçoivent pas une protection et une assistance suffisantes. À cet égard, il note que les réfugiés sont protégés par la Convention des Nations Unies de 1951 et par le Protocole de 1967 se rapportant au statut des réfugiés, la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969), et d'autres initiatives pertinentes dans la région. Le Conseil note également que les personnes déplacées ne bénéficient pas d'un régime de protection générale et que les normes existantes ne sont pas pleinement appliquées. Il considère que les souffrances infligées à un grand nombre de civils ainsi que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire résultent de l'instabilité, à laquelle elles ajoutent, et qu'elles contribuent à la recrudescence des affrontements. À cet égard, le Conseil souligne qu'il importe de fournir une protection et une assistance adéquates tant aux réfugiés qu'aux personnes déplacées, compte tenu des difficultés particulières que présente la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes déplacées en Afrique.
>
> Le Conseil de sécurité demande instamment à toutes les parties concernées de s'acquitter scrupuleusement des obligations qu'elles ont contractées en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés, et souligne qu'il importe que les normes pertinentes soient mieux appliquées en ce qui concerne les personnes déplacées. Il invite les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier les instruments pertinents du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés. Il prend note des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de promouvoir une intervention collective efficace de la part de la communauté internationale face aux situations de déplacement intérieur. Le Conseil demande aux États, en particulier aux États d'Afrique qui se trouvent aux prises avec des déplacements de population, de coopérer pleinement à ces efforts. Il note en outre que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales, agissant en coopération avec les gouvernements des pays hôtes, s'appuient sur les

Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, notamment en Afrique.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il incombe aux États accueillant des réfugiés d'assurer la sécurité et le caractère civil et humanitaire des camps et zones d'installation de réfugiés conformément aux normes internationales applicables en la matière, ainsi qu'au droit international relatif aux réfugiés et aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. À cet égard, il souligne qu'il est inacceptable d'utiliser des réfugiés et d'autres personnes se trouvant dans les camps et zones d'installation de réfugiés pour réaliser des objectifs militaires dans le pays d'asile ou dans le pays d'origine.

Le Conseil souligne qu'il importe de permettre au personnel humanitaire, conformément au droit international, d'accéder dans de bonnes conditions de sécurité et sans entrave aux civils touchés par les conflits armés, y compris aux réfugiés et aux personnes déplacées, et d'assurer la protection de l'aide humanitaire qu'il aurait fournie, et il rappelle qu'il incombe à toutes les parties au conflit d'assurer la sécurité de ce personnel. Il condamne les actes de violence délibérée commis récemment en Afrique contre le personnel humanitaire.

Le Conseil est conscient de l'importance de l'expérience accumulée par les États d'Afrique qui accueillent des réfugiés et qui doivent assumer les conséquences de l'existence des camps et zones d'installation de réfugiés, et de la charge immense qui leur est ainsi imposée. Il salue les efforts déployés pour aider à répondre aux besoins des réfugiés en Afrique, en particulier les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ceux des pays d'accueil. Constatant avec préoccupation que les programmes destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique ne bénéficient pas de moyens de financement suffisants, le Conseil demande à la communauté internationale de les doter des ressources financières nécessaires, compte tenu des besoins considérables auxquels le continent doit faire face.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/1.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.